

BULLETIN

MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700

Second semestre 2013

N° 56



La mairie d'Anché- novembre 2013 - photo C. Thibault

SOMMAIRE

- p. 2 LE MOT DE MADAME LE MAIRE**
- p. 3 ARRETES MUNICIPAUX**
- p. 5 AU CONSEIL MUNICIPAL**
- p. 17 INFORMATIONS**
- p. 29 FLEURISSEMENT**
- p. 31 ETAT CIVIL**
- p. 32 C.C.A.S.**
- p. 35 VIE ASSOCIATIVE**
- p. 40 DEVINETTE**
- p. 41 « AU FIL DES JOURS »** texte de André Guillot
(Présenté par Michel Millet)
- p. 47 PIERRE D'ANCHE : les vins de France et la fée de Beaune**
de Patrick Gormally
- p. 49 CARTE POSTALE ANCIENNE**
- p. 50 CHANSON POUR L'ENFANT A VENIR** de Michel Millet
- p. 51 UNE HISTOIRE DE NOEL EN JURA** de Michel Chatelier

et réponse à la devinette

4^{ème} de couverture : ***« une petite crue du Clain »***
Photo de Claude Fayoux

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Anché, le 8 décembre 2013

Chers habitantes et habitants d'Anché,

L'hiver qui s'installe petit à petit voit également la fin de cette année 2013 qui a été marquée au niveau mondial par des événements naturels d'importance (comme le typhon aux Philippines en est une des manifestations les plus probantes) tout comme par des moments d'histoire qui font écho en nous tous pour leur signification symbolique : je veux parler en particulier de la disparition ces jours-ci du grand, de l'immense Nelson Mandela, dont l'exemple et le message resteront longtemps comme un phare dans le flou d'une société qui trop souvent doute et se cherche.

A notre niveau, à Anché, nous n'avons pas été complètement épargnés par la fureur des éléments naturels, même si c'est –heureusement !- à une toute autre échelle que les dramatiques catastrophes évoquées plus tôt !

Les très fortes pluies du mois de juin, puis de fin juillet et, un peu moindres, celles de l'automne, ont sévèrement malmené certaines parties de notre commune, en particulier au Couyou et à la Cluzaudière. Des solutions ont été trouvées, en attendant peut-être de plus complètes, suite aux conseils d'experts qui nous parviendront ces jours-ci.

Espérons qu'une météo un peu plus clémente à l'avenir nous épargnera de nouvelles mauvaises surprises !

Dans notre village, l'année 2013 a été, comme les précédentes, rythmée par des activités saisonnières comme la course aux œufs et la fête de la Saint-Jean au printemps et en été et, plus près de nous, la désormais traditionnelle réunion de village, auprès des habitants du bourg cette fois, le 6 septembre (très fructueuse), Halloween le 26 octobre (toujours un succès qui ne se dément pas pour cette vingtième édition !) en attendant la distribution des Etrences aux Aînés ce 21 décembre, et le repas des retraités le 2 mars (mais j'outrepasse, là, nous serons déjà en 2014 !).

Avant de vous souhaiter un très joyeux Noël à tous et en attendant de vous recevoir autour du verre de l'amitié pour les vœux à la salle des fêtes dimanche 5 janvier à 12 h, je me réjouis avec vous d'avoir vu, cette année, notre anché primé deux fois au concours départemental des villages fleuris : le 3^{ème} prix pour la commune, et le 1^{er} prix du fleurissement de la voie publique attribué à Mme Marie-Thérèse Pin.

Continuons dans ce sens pour assurer à notre commune la réputation de joli village fleuri où il fait bon vivre qu'elle a acquise.

Bien à vous,

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE D'ANCHE

**Arrêté portant réglementation du régime de priorité par la mise en place de
panneaux STOP aux carrefours entre la voie départementale n° 2
ET
les voies départementales n° 29 et n° 145 dans le bourg et la "rue des Passeroses"**

LE MAIRE D'ANCHE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7 et 8, R 411-25, R 412-30 (3), R 415-6 (1), R 415-7 (2) et R 415-9 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 3^{ème} partie - intersections et régime de priorité - approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992, approuvée par l'arrêté interministériel du 21 juin 1991 et 7^{ème} partie - marques sur chaussées - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988;

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation aux carrefours de la route départementale n°2 et des routes départementales n° 29 et 145 situés dans l'agglomération d'Anché,

ARRETE

ARTICLE 1 : Aux carrefours de la route départementale n° 2 (route du Pont) ET

- de la route départementale n° 29 (route de la Vergnée)
 - de la route départementale n° 145 (route de la Merlesse)
 - de la voie communale nommée rue des Passeroses ,
- toutes situées dans l'agglomération d'Anché,
la circulation est réglementée par des panneaux STOP

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3^{ème} partie - intersections et régime de priorité - et 7^{ème} partie - marques sur chaussées - sera mise en place par la commune d'Anché.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives aux intersections mentionnées ci-dessus, sont rapportées.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

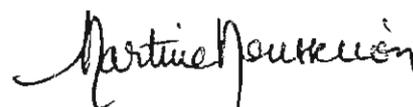
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Anché.

ARTICLE 7 : - Madame le Maire de la commune d'Anché
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Couhé
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Anché,

le 8 novembre 2013,

Le Maire



Martine MOUSSERION

Copie sera adressée à :
Pôle Territorial Sud à Chauvigny
DGAI à l'Isle Jourdain

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Période du 8 juillet au 7 novembre 2013)

Les registres des délibérations peuvent être consultés par tous en mairie et les réunions sont publiques. Un résumé est affiché à la porte de la mairie dans la semaine qui suit chaque réunion et transmis à la presse locale pour publication.

REUNION DU 8 JUILLET 2013

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les rapporteurs des différentes commissions font part de leurs travaux.

Bulletin municipal

M. Patrick GORMALLY fait savoir que le bulletin n° 55 sera distribué prochainement.

Cadre de vie

Villages fleuris

Dans le cadre du concours des villages fleuris, Mme MOUSERION dit que le jury départemental est venu ce jour à Anché et a semblé favorablement impressionné; elle remercie les élus et les employés communaux qui étaient présents avec elle pour recevoir les membres du Comité et mentionne les nouveaux critères de sélection. M. Bertrand THIBAUT souligne l'importance donnée, dans le classement, à la mise en valeur du patrimoine pour laquelle le jury a conseillé une signalétique extérieure et la création d'une plaquette avec photos et commentaires pour souligner les attraits d'Anché ; le cheminement aménagé au Pré du Pont est à maintenir ainsi que les zones non fauchées, tandis que la gestion écologique des ressources en eau devra être développée par le paillage et la récupération de l'eau de pluie. Les conseillers, soulignant leur intérêt pour ce sujet, s'expriment en accord avec ces projets ainsi qu'avec les améliorations extérieures de la petite maison communale d'association, route du Pont, dont les volets seront peints et la terrasse adjacente plantée d'un fleurissement léger (valérianes et roses trémières).

Lotissement

M. Cédric ROLLAND fait savoir qu'il a rencontré les habitants du lotissement du Bourg qui demandent à acheter une surface de terrain supplémentaire de 200 m2 environ. Le conseil débat et se déclare ouvert à la négociation, considérant qu'il s'agit de terrain grevé d'une servitude.

Voirie

Abribus de la Vergnée

M. ROLLAND rapporte que les travaux d'éclairage de l'abribus de la Vergnée n'ont pu être réalisés car une difficulté technique est survenue. Il dit qu'un nouveau devis va être établi par SOREGIE et les conseillers débattent de la possibilité d'éclairage par cellule solaire.

Eclairage public

Madame le maire indique que, pour favoriser le commerce, il conviendrait de prolonger la durée d'éclairage public les vendredis et samedis dans le bourg. Après en avoir débattu, les conseillers décident de demander l'extension de l'horaire suivant la proposition du maire.

Sécurité du bourg

M. ROLLAND dit qu'il a rencontré un représentant de la DGAI pour recevoir un avis quant à l'amélioration de la sécurité du bourg tel qu'envisagée lors de la précédente réunion du conseil municipal. Les conseillers examinent le plan qui leur est présenté et, après explications et débat, décident l'installation de panneaux STOP aux intersections D2-D29 et D2-D 145 (route du Pont- route

de la Vergnée ; route du Pont-route de la Merlesse). Mettant l'accent sur l'enjeu sécuritaire, ils décident qu'une subvention sera demandée au titre du FSID sur la base d'un devis qui leur sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Dégâts des eaux suite à un orage

Le Maire donne lecture de son courrier à monsieur le Sous-préfet pour signaler les intempéries du 19 juin dernier, dans le but de permettre l'indemnisation des propriétaires qui ont subi des dégâts, notamment au Couyou et à la Cluzaudière, et l'obtention d'aides pour la remise en état des voies publiques dont certaines sont devenues impraticables. Les conseillers évoquent l'origine des ruissellements et débattent des travaux à effectuer ; M. ROLLAND précise que des aides pourraient exister pour l'achat des matériaux calcaires. Le Maire mentionne l'entraide entre les services techniques des communes d'Anché et de Ceaux suite à ces intempéries et de leur intervention sur le territoire des deux communes et évoque un message de M. le Maire de Champagné-Saint-Hilaire.

CR de la Rivaudière

M. ROLLAND signale que le chemin rural de la Rivaudière à la RD 145 doit être nettoyé suite à un débardage ; les conseillers chargent le Maire d'adresser un courrier en ce sens au propriétaire des arbres abattus.

2. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Budget lotissement (DM 2/2013)

Section de fonctionnement

- excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : + 3312.79 €
- résultat de fonctionnement reporté (article 002) : - 3312.79 €

Ce virement est accepté à l'unanimité.

Budget commune (DM 2/2013)

Section d'investissement

Chapitre mairie (0043) :

- rampe d'accès (art. 21311) : + 393 €
- pour achat d'extincteurs (art. 21568) : + 168 €

Chapitre extension du cimetière (0052) :

- installations techniques (art. 2315) : - 561 €

Ce virement est accepté à l'unanimité.

Budget assainissement (DM 1/2013)

Section de fonctionnement :

- dépenses imprévues (art. 022) : - 385 €
- reversement à l'Agence de l'Eau (article 706129) : + 1 €
- fournitures non stockables (article 6061) : + 384 €

Ce virement est accepté à l'unanimité.

3. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rend compte d'une réunion destinée aux élus du Sud Vienne qui s'est tenue le 27 juin dernier à Romagne dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ; elle signale les difficultés des communes pour organiser les activités périscolaires, pour lesquelles un coordonnateur diplômé est obligatoire, et donne des explications relatives aux activités complémentaires. Le maire signale qu'il conviendrait de délibérer quant à la mise en place de la semaine de 4,5 jours à Payré, afin de bénéficier de l'aide du ministère de l'Education pour les élèves d'Anché scolarisés à l'école maternelle. Vote à l'unanimité POUR le passage à 4,5 jours.

4. QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Saint Jean Le Maire signale que la fête du 29 juin a été réussie malgré le changement d'organisation dû aux intempéries et rapporte la satisfaction des participants et des riverains quant à l'installation du vide grenier dans le bourg.

Contrôle des points incendie

Madame MOUSSERION donne lecture d'un courrier de l'organisme de contrôle des hydrants qui signale que trois bornes sont inaccessibles. Le maire dit que la Communauté de communes est compétente en ce domaine et que l'information lui sera communiquée.

Bibliothèque

Le Maire informe les conseillers que la BDP de la Vienne a décidé, par manque de lecteurs, de retirer ses ouvrages à la fin de l'année mais elle précise que le fonds communal reste disponible à la mairie.

Association des parents d'élèves

Mme MOUSSERION transmet les remerciements de l'APE d'Anché Voulon pour l'aide apportée à l'organisation de son videgrenier du 9 juin dernier.

Diverses manifestations

Le Maire annonce :

- conférences « Vieillir demain » pour les aidants familiaux ;
- expo photos : à Voulon le 13 juillet (inauguration) ;
- marché de producteurs locaux à Romagne chaque mardi des vacances ;
- conférence organisée par Vienne Services le 15 juillet sur l'avenir des communes.

Subventions

Mme MOUSSERION communique les remerciements des associations « Un Hôpital pour les enfants » et « la Maison des familles » pour l'octroi des subventions communales.

Prochaines réunions du conseil municipal

En concertation avec les conseillers municipaux, les dates de réunions suivantes sont arrêtées : jeudi 5 septembre, lundi 7

octobre, mercredi 6 novembre, lundi 9 décembre.

Activités du club de l'Amitié

Mme FAYOUX, présidente du club de l'Amitié, rappelle la journée de rencontre des retraités de la poste à Anché le 19 septembre ; elle annonce un concours de belote le vendredi 13 décembre et un cours de Tango argentin le dimanche 21 juillet à 18 h à la salle des fêtes.

Interventions de la gendarmerie

Plusieurs conseillers signalent des problèmes liés à la circulation, des troubles de voisinage et de petits délits. Aussi le maire décide de contacter la gendarmerie pour demander une surveillance accrue.

Entretien du Clain

M. THIBAUT fait savoir que le Syndicat du Clain Sud, sollicité pour retirer des arbres au pont de la Planche, interviendra à la fin de la semaine.

Panneau d'affichage publicitaire

M. Bertrand THIBAUT informe que les propriétaires d'un panneau publicitaire installé sur la façade de l'ancienne épicerie ont été contactés pour le retirer mais qu'une taxe peut aussi leur être appliquée. Après avoir échangé leurs points de vue, les conseillers demandent à connaître les tarifs applicables et prendront leur décision lorsqu'ils seront renseignés.

Eglise

Le Maire dit qu'un professionnel recommande de faire placer des témoins et de boucher les fissures pour protéger le clocher tout en continuant d'éviter l'usage des cloches, sauf cérémonies ponctuelles. M. MALLET est chargé de contacter une entreprise de maçonnerie.

REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2013

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Bulletin municipal

Le Maire évoque la communication pendant la période préélectorale qui débutera 6 mois avant la date des prochaines élections municipales.

2. TRAVAUX de VOIRIE

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui communique plusieurs devis concernant des travaux de voirie, notamment ceux qui sont consécutifs aux inondations par les eaux de pluie. Le projet de signalisation sur les départementales dans le bourg, élaboré avec l'appui des services de la DGAI, est présenté ; les devis sont acceptés à l'unanimité ainsi qu'il suit : 575.62 € TTC (481.29 € HT) pour l'achat de panneaux ; 657.80 € TTC (550 € HT) pour la signalisation horizontale ; soit un total de 1233.42 € TTC (1031.29 € HT) en investissement.

M. ROLLAND propose d'acquérir des panneaux de signalisation qui seront placés sur le CR de Fontmort à Vivonne (route de Pilochet) en attente de sa réfection et le conseil accepte cet investissement pour 236 € TTC (198.07 € HT).

Les travaux d'entretien de voirie à effectuer prochainement sont expliqués par M. ROLLAND et l'achat de 10 tonnes d'enrobé est accepté pour 890 € HT.

M. ROLLAND rapporte que le chemin rural de Fontmort à Vivonne sur lequel la commune vient de faire réaliser des travaux est à nouveau fermé à la circulation par un riverain ; les conseillers, rappelant que cette voie fait partie de l'itinéraire départemental de randonnée, décident des mesures à appliquer pour rétablir la circulation publique.

Dégâts des eaux

Le Maire fait savoir que les inondations dues aux pluies de juin et juillet ont causé des dégâts importants sur la voirie et chez certains particuliers ; elle signale que des aménagements ont été faits par des riverains au Couyou et qu'il conviendrait de canaliser l'eau sur le domaine public ; un devis de 2332 € TTC de l'entreprise GIRARD est présenté pour cet investissement et accepté par le Conseil qui précise que les travaux devront être réalisés dès réception des dossiers de demandes de subvention de la commune au Conseil Général. Les travaux consécutifs aux dégâts des eaux à la Cluzaudière, au Couyou, à Villenon et rue des Passeroses seront réalisés par les employés communaux ; des matériaux seront achetés pour réaménager les accotements et re-profiler les chaussées pour 1844.23 € TTC (1542 € HT).

Abribus

M. ROLLAND signale qu'une difficulté technique est survenue au début du chantier visant à installer l'éclairage de l'abribus de la Vergnée et que de nouveaux sondages du sol sont nécessaires ; il indique que les barrières de sécurité pourront être posées prochainement.

La signalisation destinée à sécuriser l'abribus de Villenon est chiffrée à 963.34 € TTC.

3. BUDGET LOTISSEMENT

Affectation du résultat et décision modificative budgétaire (DM 2/2013)

(...) La délibération du 8 juillet dernier portant sur l'affectation du résultat et la décision modificative budgétaire qui en découle (DM 2/2013) *sont annulées* à l'unanimité.

4. EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Comité de pilotage communal

Madame le Maire expose au conseil municipal que le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité, intitulé document unique d'évaluation des risques professionnels, lequel permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des agents et de préconiser des actions visant à les réduire, voire à les supprimer. Le Maire explique que la mission sera menée au niveau communautaire pour toutes les communes membres de la CCRC, chaque commune étant dotée de son propre document mais les moyens étant mutualisés, la CCRC mettant à disposition des communes un conseiller de prévention qui aura en charge la mise en place du document unique et en assurera le suivi. Cette action se déroulera en 5 phases :

1. recensement des unités de travail et des activités
2. identification des risques dans chaque unité de travail (visite de la totalité des sites) ;
3. évaluation des risques identifiés ;
4. programmation d'actions de prévention avec suivi ;
5. établissement du document unique.

A cet effet, le maire dit qu'il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage communal composé des membres suivants :

- Mme Martine MOUSSERION, Maire, pilote de la démarche ;
- M. Cédric ROLLAND, Adjoint, élu référent ;
- Mme Catherine THIBAUT, secrétaire de mairie ;
- Mme Claudine POMPILIUS, chargée de mission à la CCRC, qui assurera la fonction de Conseiller de Prévention pour toutes les collectivités ;
- M. Philippe RETAILLEAU, Adjoint technique, agent d'une unité de travail.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide de la création d'un comité de pilotage dont la composition est conforme à la proposition du Maire.

5. STEP

Le Maire dit qu'une réunion s'est tenue au mois d'août avec le SIVEER pour actualiser le projet. Elle donne lecture d'un compte-rendu de M. Claude MALLET annonçant que seule l'entreprise NCA a répondu à l'appel d'offres pour le montage du dossier « Loi sur l'eau » pour 4970 € HT et qu'une nouvelle réunion avec le SIVEER aura lieu le 26 septembre prochain, suite à laquelle, le montant de l'opération étant chiffré, le conseil pourrait délibérer pour demander des subventions ; un besoin de terrain supplémentaire est mentionné.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Mme MOUSSERION rappelle que des aides pour investissements peuvent être sollicitées auprès du Département.

FSID

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident de demander une aide au Conseil Général pour la voirie dans le cadre du FSID pour un total de 6609.99 € correspondant à :

- la signalisation à Villenon pour 963.34 € TTC (805.47 € HT) €
- la signalisation du Bourg : panneaux indiquant les entreprises et marquage des priorités pour un total de 1233.42 € TTC (1031.29 € HT)
- la signalisation du CR de Fontmort à Vivonne pour 236 € TTC (198.07 € HT)
- l'achat de matériaux calcaire pour 1844.23 € TTC (1542 € HT)
- les travaux au Couyou liés aux intempéries pour 2333 € TTC (1950 € HT).

PAD

Le Maire dit que l'installation d'un abribus à Villenon est éligible au PAD. Après en avoir délibéré, considérant que l'accord du gestionnaire de la voie et du transport a été recueilli, les conseillers décident de solliciter l'aide du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police pour une construction d'un coût de 1326.36 € TTC (1109 € HT).

Plan de financement des investissements

Après avoir pris connaissance des plans de financement élaborés pour les demandes de FSID, le conseil décide de financer les investissements retenus ainsi que présenté dans les dossiers de demande de FSID déposés auprès du Conseil général.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme MOUSSERION fait savoir que « Murmures et Culture », association culturelle de Champagné St Hilaire, sollicite une subvention de 200 € pour l'édition du livre sur le horst dont le montage financier est communiqué. Les conseillers municipaux rappellent qu'ils s'étaient prononcés en accord sur le principe d'une aide mais demandent un supplément d'information quant au projet de distribution gratuite de l'ouvrage aux habitants concernés.

Le Maire propose au conseil d'allouer une subvention exceptionnelle de 180 € au club de l'Amitié

d'Anché afin de régler la SACEM pour la diffusion de musique lors d'une animation. Les conseillers, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

8. RAPPORT DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

La parole est donnée au délégué, M. Olivier PENOT, qui communique le rapport d'activités 2012 du syndicat ENERGIES VIENNE, issu de la fusion de SOREGIES, SERGIES et SRD.

9. REUNION DES HABITANTS DU BOURG

En collaboration avec les conseillers municipaux, le maire détermine l'organisation de la réunion des habitants du bourg, le 6 septembre prochain.

10. QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative budget commune (DM 2/2013)

Le Maire expose au conseil que, les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement ci-après :

Section d'investissement : dépenses :

Chapitre mairie (0043) :

- achat de matériel informatique (art. 2183) : + 108 €

Chapitre extension du cimetière (0052) :

- installations techniques (art. 2315) : - 108 €

Ce virement est accepté à l'unanimité.

Diverses informations

Le maire transmet des informations relatives :

- à la fusion de syndicats de rivières relevant du bassin du Clain
- aux convocations des commissions du SCoT
- au survol des lignes électriques entre le 16 septembre et le 4 octobre prochain
- à une rencontre le 28 septembre prochain à Payré au profit de l'association « Enfants et santé »

Entretien au lotissement des Plantes

Mme FAYOUX signale que des arbres sont à élaguer au lotissement des Plantes et qu'un

point incendie est endommagé.

Interventions de police

M. Mallet signale des problèmes de voisinage pour lesquels la gendarmerie a dû intervenir plusieurs fois à Villenon et la tentative de médiation menée dans ce cadre.

Pôles ruraux d'aménagement et de coopération

Le Maire transmet la Lettre aux Collectivités Locales de M. CLEMENT, député de la Vienne, portant sur la création des pôles ruraux d'aménagement et de coopération.

Le Maire précise que les Scot sont actuellement dans une phase de mise en place et de sensibilisation, avant une restriction de la représentation plus favorable à leur efficacité.

Concours des maisons fleuries

M. Thibault propose de présenter des maisons fleuries de la commune au concours départemental, ce qu'acceptent les conseillers.

REUNION DU 7 OCTOBRE 2013

1. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS : Subvention communale

Le Maire rappelle que 1700 € ont été prévus au budget primitif 2013 pour être alloués au CCAS d'Anché, au budget duquel cette somme a été portée en recettes. Les Conseillers, à l'unanimité, confirment leur accord pour le versement de la totalité de cette subvention.

Activités : le Maire dit qu'une réunion aura lieu le 9 octobre prochain pour préparer les diverses animations et précise que ce sera la vingtième édition d'Halloween à Anché.

Voirie

Matériel roulant :

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui présente aux Conseillers un devis de 2424.33 € pour la remise en état de l'élagueuse et rappelle au conseil que cette dépense avait été prévue au budget primitif en investissement au chapitre voirie (0039- article 61551). Les conseillers donnent à l'unanimité leur accord pour ce devis et l'imputation des travaux, s'agissant de grosses réparations pour prolonger durablement l'utilisation du matériel.

Chemin rural de Fontmort à Vivonne :

M. ROLLAND signale que des panneaux ont été placés par des riverains sur certaines parcelles à l'entrée du chemin rural de Fontmort à Vivonne dans les bois des Coussières, et que cela peut dissuader les usagers de l'emprunter. Après avoir rappelé que ce chemin est inscrit dans l'itinéraire départemental de randonnée, considérant les mesures déjà prises pour y faire respecter la libre circulation, les conseillers évoquent d'autres actions conservatoires. Ils demandent l'envoi d'un courrier aux riverains pour les inciter à nouveau à abandonner toute manœuvre pouvant interdire l'utilisation de la voie publique, notamment en retirant la clôture qui le barre, et décident de l'installation de panneaux indiquant qu'il est ouvert au public et inscrit dans l'itinéraire départemental de randonnée.

Chemin rural de Fontmort à Vivonne dans sa partie goudronnée :

M. ROLLAND dit que de l'enrobé sera mis par les employés communaux pour colmater la chaussée dégradée et déstabilisée par le passage d'engins trop lourds pour ce type de route.

Villenon :

M. ROLLAND rapporte que l'aménagement des accotements pour protéger les maisons de la route de Saint-Sauvant contre les dégâts des eaux de pluies est en cours de réalisation par le Conseil Général mais que les matériaux calcaires seront facturés à la commune, ce que les conseillers acceptent à l'unanimité, précisant que la dépense sera affectée en investissement au chapitre voirie (0039). M. ROLLAND fait savoir qu'une partie de la ligne téléphonique va être enfouie le long de la D 27 (route de Moisais).

Puis il indique que le géomètre va faire parvenir prochainement les documents nécessaires à la poursuite de la procédure d'incorporation des voies dans le domaine communal.

2. STATION D'EPURATION

Monsieur Claude MALLET reçoit la parole et présente un avant-projet de réfection de la station d'épuration du bourg, élaboré par le SIVEER. Il précise que l'intervention de l'entreprise NCA dans le cadre du marché relatif au volet «Loi sur l'Eau » sera facturée 6422.52 € TTC, auxquels s'ajouteront 2996.18 € TTC pour les branchements électriques par SOREGIES, ce qu'acceptent les conseillers. Puis M. MALLET explique que l'étude de NCA révèle des détériorations importantes entraînant un fort surcoût par rapport au devis réalisé en 2011 ; il détaille le nouveau devis du SIVEER, en date du 26 septembre 2013, d'un total de 281060 € TTC (235 000 € HT).

Demandes de subventions

Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration du Bourg, le Maire propose aux conseillers de solliciter des subventions sur la base d'un devis du SIVEER en date du 26 septembre 2013, d'un montant de 281060 € TTC (235000 € HT), ainsi qu'il suit :

- L'Etat au titre de la DTRE pour 25 % du HT
- Le Conseil Général pour 30 % du HT
- L'Agence de l'Eau pour 20 % du HT
- La CCRC pour un fonds de concours forfaitaire de 7300 €.

Ayant entendu cette proposition, les conseillers municipaux débattent et décident que les subventions

seront demandées telles que mentionné ci-dessus et chargent le Maire de rechercher des aides complémentaires pour permettre de réunir les fonds nécessaires.

Plan de financement

Dans le cadre du projet de réfection de la station d'épuration du Bourg, le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le plan de financement tel qu'il suit :

- Commune : 20 % (47000 €)
- FCTVA : 15.482 % (36382 €)
- DTRE : 25 % (58750 €)
- PAD : 20% (47000 €)
- Agence de l'Eau : 20% (47000 €)
- CCRC (fonds de concours): 7300 €
- Autres aides : 37628 €

Pour un total de 281060 € TTC (235000 € HT) correspondant au devis du SIVEER en date du 26 septembre 2013 qui est présenté pour servir de base aux demandes de subventions. Après en avoir débattu, les conseillers acceptent à l'unanimité ce plan de financement.

Annulation d'une délibération du 17.06.2013

En raison de l'actualisation des devis proposés par le SIVEER, les conseillers municipaux décident d'annuler leur délibération du 17 juin dernier portant sur la station d'épuration, visée par la Sous-préfecture de Montmorillon le 24 juin 2013, dans ses deux parties intitulées « plan de financement » et « demandes de subventions ».

3. MAIRIE : changement de système de gestion informatique

Le Maire explique que, pour maintenir la totalité de son partenariat avec Vienne Service, la commune est amenée à changer ses logiciels de gestion informatique, COSOLUCE remplaçant VISA. Un devis de 2503.20 € TTC est présenté et, après l'avoir examiné, les conseillers décident à l'unanimité que 1945.89 € pour l'achat des nouveaux logiciels seront réglés en section d'investissement au chapitre 0043 (article 2183); le coût annuel de la maintenance des logiciels, imputée en fonctionnement, est de 557.31 € pour les mises à jour.

4. DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION

Le Maire rappelle que l'association « Murmures et Culture », de Champagné-Saint-Hilaire, a sollicité une subvention de 200 € pour l'édition d'un livre sur le horst. Ayant reçu les informations demandées lors de la précédente réunion, c'est-à-dire sachant que les ouvrages seront proposés au prix de 18 €, considérant que l'association prendra en charge la plus grande partie du financement et que la participation est demandée aux sept communes concernées par le territoire décrit, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le versement de 200 € à l'association « Murmures et Culture ».

5. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR L'ACCA

Madame MOUSSERION communique une lettre de M. David BARILLOT, Président de l'ACCA d'Anché, qui sollicite la mise à disposition, en l'état, des anciens vestiaires du terrain de football, sis à la Brousse au Prêtre, pour servir de rendez-vous de chasse.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité en faveur d'une mise à disposition régie par une convention qu'ils étudient et qu'ils chargent madame le Maire de signer avec le Président de l'ACCA.

6. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Budget commune (DM 3/2013)

Le Maire expose au conseil que, les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Section d'investissement

Chapitre mairie (0043) : achat de matériel informatique (art. 2183) : + 1946 €

Chapitre extension du cimetière (0052) : installations techniques (art. 2315) : - 1946 €

Ce virement est accepté à l'unanimité.

7. TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCRC : « Action sociale communautaire »

Madame le Maire explique que la communauté de communes de la région de Couhé a fait parvenir une délibération du 24 septembre 2013 au terme de laquelle elle sollicite l'accord des communes membres pour le transfert de la compétence intitulée « action sociale communautaire » à la CCRC. La parole est donnée à M. Claude MALLET, délégué communal à la CCRC, qui explique que cette compétence couvre un domaine d'intervention extrêmement large et que de nombreux débats ont amené les élus de la CCRC à la circonscrire en fonction de l'intérêt communautaire ; (...)

Ainsi, (...), il est proposé la modification statutaire suivante :

II) Compétences optionnelles :

5°) action sociale communautaire

- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Maintien et aide à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes de la région de Couhé telle qu'indiquée ci-dessus.

8. QUESTIONS DIVERSES

Assurance du personnel : volet prévoyance

(...) Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers acceptent le principe de l'adhésion à la convention à partir du 1^{er} janvier 2014 et disent qu'une participation mensuelle de 15 € brut sera versée à chaque agent qui décidera individuellement de cotiser, au prorata de son temps de travail. Le Maire précise que l'avis du Comité Technique Paritaire doit être requis, au vu duquel le conseil pourra délibérer définitivement.

Randonnée de l'association

« Développement Culturel et Touristique

Région Couhé »

Madame le Maire fait savoir que l'ADCT, qui a remplacé l'office de tourisme de Couhé, se propose de reprendre l'activité « randonnée » et que, à ce titre, son président sollicite la date du 2 mars 2014 pour organiser une marche sur le territoire communal. Après en avoir délibéré, les conseillers demandent à ce que soit confirmée la responsabilité de l'association organisatrice et acceptent le calendrier proposé.

Elections

Le Maire fait savoir que les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 et les européennes le 25 mai. En concertation avec les membres de la commission des listes électorales, une réunion est fixée au mercredi 6 novembre prochain.

Demande de reconnaissance de l'état de

catastrophe naturelle

Mme MOUSSERION signale le refus de la reconnaissance de catastrophe naturelle par le Préfet, dans le cadre des inondations et coulées de boue survenues l'été dernier, au motif que ce type d'intempéries n'est jamais survenu dans les dix dernières années.

Association Rés'Eau Clain

Le Maire donne lecture d'un courrier annonçant la création d'une association d'agriculteurs irrigants destinée à l'aménagement de 50 réserves de substitution sur le bassin du Clain.

Sécurité routière

Mme FAYOUX signale un danger sur la D 27, dans Villenon, à hauteur de l'intersection avec la route de Saint-Sauvant, par le fait que les véhicules ne respectent pas leur droite. Les conseillers demandent à ce qu'un courrier soit envoyé au gestionnaire de la voirie pour qu'une signalisation horizontale soit tracée pour inciter les conducteurs à rester sur leur voie de circulation et éviter les accidents ;

Agglomération

M. ROLLAND évoque les conditions et conséquences d'un éventuel classement de Villenon en agglomération ; il dit que la DGAI pourrait prendre en charge le premier changement des panneaux de signalisation et conserverait l'entretien de la chaussée, la commune devant se charger de tous les autres aménagements.

Clocher de l'église

M. Bertrand THIBAUT rappelle que la pose de témoins et le rebouchage des fissures du clocher de l'église devaient être effectués à la

fin de l'été ; les conseillers demandent à ce qu'une entreprise de maçonnerie soit contactée à nouveau pour que les travaux soient chiffrés.

REUNION DU 6 NOVEMBRE 2013

1. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS

Le Maire dit qu'Halloween, pour sa vingtième édition, a connu encore une bonne participation des enfants et de leurs parents ; elle ajoute qu'une réunion pour préparer le Noël des Aînés se tiendra le 2 décembre prochain, pour une distribution le 21 décembre, et que la date du repas des retraités sera fixée lors de cette réunion.

Voirie

Le Maire donne la parole à M. Cédric ROLLAND qui donne les informations suivantes :

A la Cluzaudière l'Adjoint technique est intervenu pour orienter l'eau de pluie dans le fossé. Le chemin dit « du Parterre », ayant été labouré, paraît peu praticable ; les conseillers demandent d'envisager l'apport de pierres pour le stabiliser.

Le Couyou : le Conseil Général vient d'accuser réception de la demande de subvention relative à la protection des habitations contre les écoulements d'eau, ce qui a permis de commander l'intervention de l'entreprise.

Villenor : dans le cadre de la prévention des inondations par les eaux de pluie, à l'issue des travaux réalisés par les services du Département, quelques modifications ont été réalisées route de Saint-Sauvant par les employés communaux.

Voies de Villenor : *Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Mme Sophie de LAUZON et M. Claude MALLET quittent la salle pour ne participer ni aux débats ni aux votes.*

M. ROLLAND présente le dossier d'enquête publique élaboré par le cabinet ABSCISSES GEO CONSEIL pour l'incorporation des voies privées de Villenor dans le domaine public ; il rappelle aux conseillers leur délibération du 11 juillet 2012 et les conseillers confirment à l'unanimité (7 votants) leur accord pour l'ouverture d'une enquête publique.

Le Bourg : une bordure de matériaux calcaires sera déposée le long de la rue des Passeroses pour éviter le ruissellement de l'eau dans les terrains situés sous le niveau de la chaussée. Des arrêtés municipaux seront pris pour réglementer la circulation dans le bourg et les panneaux de STOP seront posés après que la signalisation horizontale aura été réalisée. Les conseillers débattent à propos du déplacement du feu éclat de la route du Pont à l'issue de cette modification.

Abribus de la Vergnée : après un retard dû aux difficultés techniques rencontrées, le lampadaire est installé et l'éclairage de l'abribus peut être mis en service.

Assainissement : station d'épuration

La parole est donnée par le Maire à M. Claude MALLET qui dit que le projet de station d'épuration élaboré par le SIVEER a été étudié sur site par des élus de la commune, des techniciens et M. Philippe RETAILLEAU, Adjoint technique, pour profiter de l'expérience et des connaissances de M. RETAILLEAU ; le Maire souligne l'intérêt de cette intervention, apportant des améliorations significatives.

Mme MOUSSERION ajoute qu'une rencontre très positive pour ce dossier a eu lieu à la mairie d'Anché le 25 octobre dernier avec M. Jean-Michel CLEMENT, député.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, M. B. THIBAUT quitte la salle pour ne participer ni au débat ni au vote relatifs à cette partie de l'ordre du jour. M. DESCHAMPS est nommé secrétaire pendant son absence.

Création de poste

Mme le Maire rappelle au conseil que Mme Catherine THIBAUT, Rédacteur territorial 2^{ème} classe, peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, sans examen, et propose, conformément à la procédure, de créer le poste de Rédacteur territorial 1^{ère} classe qui peut être le sien. Après en avoir débattu, les conseillers votent à main levée et décident à l'unanimité (7 votants) de créer un poste de Rédacteur territorial 1^{ère} classe.

Quotas pour le poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe

Mme MOUSSERION fait savoir qu'un agent remplit les conditions pour accéder au grade de Rédacteur principal 1^{ère} classe et qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion par grade. Après en avoir délibéré, le Conseil vote et DECIDE à l'unanimité (7 votants) que 100% des employés pourront bénéficier de l'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Régime indemnitaire

Le Maire expose que le Centre de Gestion recommande de délibérer sur le principe du maintien du régime indemnitaire dans le cas où un agent titulaire se trouve en arrêt de travail ; en effet ce maintien est couramment appliqué par les collectivités alors même qu'aucune délibération n'a été prise, ce qui peut amener une observation ou même une opposition des comptables publics. Ayant reçu ces explications, les conseillers décident à l'unanimité du maintien du régime indemnitaire lors des arrêts de travail des titulaires.

Protection sociale complémentaire/volet prévoyance :

mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion de la Vienne

Le Conseil municipal d'Anché,

Vu (...)

Vu l'avis du Comité technique en date du 29 août 2013, ainsi que la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne retenant l'offre présentée par la SMACL Santé au titre de la convention de participation,

Vu la saisine du Comité technique en date du 11 octobre 2013,

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance

2°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 6 ans ;

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2014 à 15 € brut

4°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Diverses indemnités

Le Maire propose au conseil d'attribuer diverses indemnités à Ms. Philippe RETAILLEAU, Adjoint technique 1^{ère} classe, et Claude MAGNAN, agent technique contractuel. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité (9 votants), décident d'accorder à M. RETAILLEAU et à M. MAGNAN :

- 32.74 € d'indemnité de chaussures et 32.74 € d'indemnité de petit équipement (décret 60-1302 du 5.12.1960 modifié et arrêté du 31.12.1999 prenant effet le 1.01.2000) ;

- 12.96 € d'indemnité d'utilisation d'outillage personnel (arrêté du 10.06.1980 ; effet du 21.07.1980).

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEEDV

Le Maire explique que, lors de sa réunion du 27 septembre 2013, le Comité du SIEEDV a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2014. Le

Maire dit que le Président du SIEEDV vient de notifier à la commune la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat et que, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal serait réputée favorable. Le Maire propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les statuts modifiés du SIEEDV à compter du 1^{er} avril 2014 tels qu'annexés à la présente délibération.

4. QUESTIONS DIVERSES

Vœux du maire

Madame MOUSSERION propose aux conseillers, qui l'acceptent, d'organiser les vœux du maire et du conseil municipal le dimanche 5 janvier 2014.

Frelons à pattes jaunes

Le Maire présente un courrier de la Fédération Départementale de Groupement contre les Organismes Nuisibles (FDGON) proposant ses différents services pour lutter contre le frelon à pattes jaunes (conseil, diagnostique, recensement, destruction). Les conseillers se montrent favorables à une adhésion au FDGON et sont intéressés par une réunion d'information sur ce frelon dit « asiatique ».

Concours des villages fleuris

Le Maire annonce que le Conseil Général a attribué à Anché le 3^{ème} prix des villages fleuris dans sa catégorie, assorti d'une subvention de 500 €.

Cérémonies commémorant l'armistice

Madame le Maire fait savoir qu'un dépôt de gerbe aura lieu à Anché le 11 novembre prochain au monument aux morts d'Anché, à 10 h, et indique le programme des cérémonies tel que communiqué par monsieur le Président de l'association UNC-AFN.

Réserves d'eau pour l'irrigation

Le Maire communique une information de « RES'EAU CLAIN » qui indique qu'un projet de « réserve de substitution » concerne le territoire communal et que des informations devraient être communiquées ultérieurement par cette association.

Projet de renforcement de l'alimentation électrique du Sud Poitou:

Mme MOUSSERION présente aux conseillers un dossier concernant le projet de renforcement de l'alimentation électrique du Sud Poitou, portant sur l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées donnée par Monsieur le Préfet aux agents gestionnaires du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et agents accrédités, pour effectuer les études nécessaires ; cette autorisation est valable jusqu'à l'issue des travaux, prévue en 2016, mais sera précédée d'une information adressée directement à chaque propriétaire concerné.

Vélo Club d'Aslonnes

Le Maire annonce le passage dans la commune d'une randonnée VTT organisée par le Vélo Club d'Aslonnes, le dimanche 17 novembre prochain, sur des chemins publics et privés.

Téléthon

Mme MOUSSERION indique que le téléthon aura lieu le samedi 7 décembre prochain et que la commune est sollicitée par le collectif pour offrir un point de ravitaillement aux participants pendant une pose prévue entre 13 h 25 et 13 h 35 ; Ms. ROLLAND et THIBAUT font savoir qu'ils pourront être présents.

Courrier en communication

Mme le Maire communique un courrier d'administrés du bourg évoquant la sécurité routière.

Alors que se termine ce bulletin, la réunion du conseil municipal de décembre n'a pas encore eu lieu. Son compte-rendu figurera dans la prochaine publication.

INFORMATIONS

Vœux du maire

Le dimanche 5 janvier à 12 h à la salle des fêtes

MAIRIE

1, place Odile Bibaud

Tél. 05.49.42.42.77 Adresse messagerie: anche@cg86.fr

Site Internet : <http://www.anche.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

	<u>Matin</u>	<u>après-midi</u>
<u>MARDI</u>	10 h à 12 h	13h 30 à 17h 30
<u>JEUDI</u>	10 h à 12 h	13h 30 à 17h 30
<u>VENDREDI</u>	10 h à 12 h	13h 30 à 17h 30
<u>SAMEDI</u>	10 h à 12 h	

CONGES du 24 décembre au 6 janvier

Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre de 11 h à 12 h

En cas d'urgence téléphoner au **maire, Mme MOUSSERION : 06.83.80.84.09** ou aux **adjoints :**

M. Cédric Rolland : 06.69.55.96.23; M. Claude Mallet : 05.49.42.77.70

BIBLIOTHEQUE

Un fonds communal constitué par quelques achats et de nombreux dons est à votre disposition gratuitement ; parmi ces ouvrages :

- « **Ce fut ça la guerre à Champagné-Saint-Hilaire** » : par l'association Murmures et Culture
- « **Une famille Française de 1792 à nos jours** » : une BD éditée sous l'égide de l'association du Souvenir Français
- « **Le champ des souvenirs – faits divers et anecdotes** » de notre concitoyen Michel Millet (extraits régulièrement publiés dans nos bulletin à la rubrique « au fil des jours »).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Virginie MAUREIL

Maison Départementale de la Solidarité

11 rue Salvador Allende 86400 CIVRAY

Tél : 05 49 87 01 35 fax : 05 49 87 81 07 vmaureil@cg86.fr

Permanences de Couhé : mardi toute la journée sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la M.D. de Civray (coordonnées ci-dessus)

LOCATION de la **SALLE** des FETES TARIFS

	HABITANTS de la Commune		Hors Commune	
	<i>Avec</i>	<i>Sans</i>	<i>Avec</i>	<i>Sans</i>
CHAUFFAGE :				
<u>12 heures</u>	50 €	40 €	65 €	50 €
<u>24 heures</u>	100 €	70 €	120 €	80 €
<u>48 heures</u>	150 €	110 €	170 €	150 €
+ VAISSELLE : 30 € (15 € pour les verres et couverts uniquement)				
CAUTION/ 100 €				

▪ **GENDARMERIE**

Composer le 17 pour une urgence.

L'accueil du public à la Brigade de gendarmerie de Couhé (avenue de la Gare) est le suivant :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade (05.49.59.20.16) avant de se présenter à l'accueil.

Déclarations en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr (cf. notre précédent bulletin)

▪ **VIENNE INFOS SOCIALES**

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, prestations sociales, santé, enfance, logement, droits à l'emploi, etc. : 0 810 86 2000

▪ **« ALLO SERVICE PUBLIC »**

Pour toutes vos questions administratives appelez le 3939 ou messagerie www.service-public.fr

▪ **POINT RELAIS ANPE**

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert Portejoie à Civray ; les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 ; 13 h à 17 h
- jeudi : 13 h à 17 h

Tél. 08.11.55.01.86 (pour les demandeurs d'emploi)

Messagerie : pr.civray@anpe.fr

▪ CADASTRE

Les extraits de plan dont vous pouvez avoir besoin sont sur Internet : www.cadastre.gouv.fr

▪ TRI SELECTIF

La Communauté de Communes a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères.
Pour toute question s'y rapportant, la contacter au **05.49.59.10.55**. **Calendrier des collectes début 2014**
Les sacs nécessaires au tri sélectif vous seront remis en mairie.

▪ CARTES GRISES

Préfecture de la Vienne : service cartes grises - BP 589- 86021 POITIERS Cedex.
Renseignements par messagerie pref-cartesgrises@vienne.gouv.fr ou site Internet www.vienne.gouv.fr
Téléphone : 05 49 55 70 00 (du lundi au vendredi matin de 9h à 12h)

▪ COMMERCES

CAFE-RESTO



PASSAGE DES COMMERCANTS :

Dans le bourg :

Poissonnier – le mardi, à partir de 10h
Boucher-charcutier - le vendredi à partir de 11h
Boulangier – du mardi au vendredi à partir de 11h30
... et le samedi matin au Marmiton

A Moisais :

Boulangier : le mardi, mercredi, vendredi et samedi matin.

▪ GARE D'ANCHE

Horaires des trains de la ligne Poitiers-Angoulême et Angoulême --Poitiers :
Sur le site sncf, en gare de Poitiers et en mairie (de même que les horaires des bus « lignes en Vienne »)

LA PREFECTURE EN LIGNE

Site Internet

www.vienne.gouv.fr

Adresse courriel

pref-courrier@vienne.gouv.fr

Pour toute suggestion, réclamation ou question à destination d'un service de l'Etat dans la Vienne :

Adresse courriel

traitement-reclamations@vienne.gouv.fr



Les services de l'Etat dans la Vienne

Préfecture Réception
Demande Révocation
Téléprocédure

<http://www.vienne.gouv.fr/reclamations>

Une seule adresse pour des réponses multiples

Les engagements qualité Marianne

Pour vous rendre un meilleur service

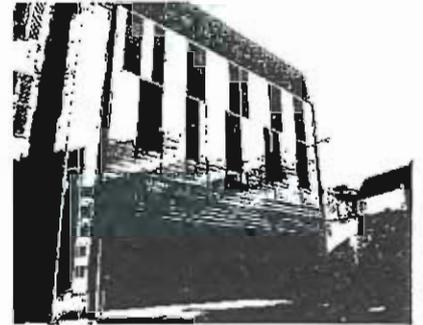


UNE ECOUTE PERMANENTE

DES INFORMATIONS CLAIRES



PRÉFECTURE DE LA VIENNE



PLAN D'ACCES



INFORMATIONS GENERALES

Coordonnées postales

Préfecture de la Vienne

7, place Aristide Briand
BP 589

86021 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 55 70 00

Serveur vocal : 05 49 55 70 70

pref-courrier@vienne.gouv.fr

Accueil du public

Bâtiment HAUSSMANN

Impasse des Ecosais
86000 POITIERS

Accueil général :

du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00 sans interruption

Guichets pour les certificats

d'immatriculation et les permis de conduire :

du lundi au vendredi de 8h45 à 15h15 sans interruption

Numéro dédié permis de conduire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

☎ 05 49 55 70 83

Guichets pour l'accueil des étrangers :

uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

☎ 05 49 55 69 11 : prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Comment se rendre à la préfecture

🚌 En bus :

arrêts : rue Victor Hugo, boulevard de Verdun, rue des Ecosais

🚗 En voiture :

Places de stationnement payant à proximité de la préfecture

Parkings payants : Hôtel de Ville-Carnot ; Théâtre-Auditorium

♿ Personnes à mobilité réduite :

Places de stationnement situées rue Victor Hugo et rue des Ecosais

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur : <http://www.objets-volés.fr>

Pour obtenir la liste utile à votre inventaire

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com>



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage...). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.



**Les sapeurs-pompiers de la Vienne
souhaitent sensibiliser la population à
s'équiper de détecteurs de fumée**



Les chiffres sont impressionnants.

En France, un incendie a lieu toutes les 2 minutes. Ainsi, 250 000 incendies d'habitations sont déclarés chaque année aux assurances. C'est deux fois plus qu'il y a vingt ans.

De nombreux incendies pourraient pourtant être évités en respectant quelques règles simples de prudence et en adoptant de bonnes habitudes : ne pas laisser les appareils électriques en veille, ne pas surcharger les prises ou éloigner les produits inflammables des radiateurs, des ampoules, des plaques chauffantes...

Les installations électriques, de gaz et de chauffage doivent être vérifiées régulièrement par des professionnels et le ramonage des conduits et des cheminées, effectué une fois par an.

**N'attendez pas la date butoir de mars 2015, équipez-vous d'un DAAF dès à présent.
Soyez acteur de votre sécurité et de celle de votre famille.**

CELA N'ARRIVA PAS QU'AUX AUTRES !

L'incendie en France

800 décès et 10 000 blessés chaque année, dont 3 000 avec invalidité lourde.

- L'intoxication par inhalation de fumée est à l'origine de 80% des décès. C'est la deuxième cause de mortalité par accident domestique chez les enfants de moins de 5 ans, après la noyade.
- Dans 30% des cas de décès chez les enfants de moins de 10 ans, les parents étaient absents lorsque l'incendie s'est déclaré.
- **Un Français sur trois sera victime d'un accident au cours de sa vie.**
- Bien que 70% des incendies se déclenchent le jour, 70% des incendies mortels se produisent la nuit, faute d'avertissement.

Un tiers des victimes succombent asphyxiées, la nuit, dans leur sommeil.

**Le détecteur de fumée sera obligatoire, en mars 2015,
dans toutes les habitations et logements**



Un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) est un boîtier qui fonctionne sur pile (un signal sonore indique quand la pile doit être changée). Dès les premières fumées, il émet une alarme puissante d'environ 85 db (équivalant au bruit d'un TGV passant dans le couloir).

Il n'évite pas au feu de se déclarer, mais il permet de vous alerter, de la présence anormale de fumées, d'évacuer l'habitation, de préserver vos biens si le feu est naissant et maîtrisable.

Le prix d'un détecteur de qualité coûte environ 20 € en moyenne. Il est impératif de le choisir certifié selon la norme européenne EN 14604 ou NF 292 EN 14604.

L'installation, l'entretien, et le bon fonctionnement de l'appareil incombe à l'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire. Exceptions, pour les locations saisonnières, les logements meublés, les logements de fonction et les foyers ou cette responsabilité relève du propriétaire.

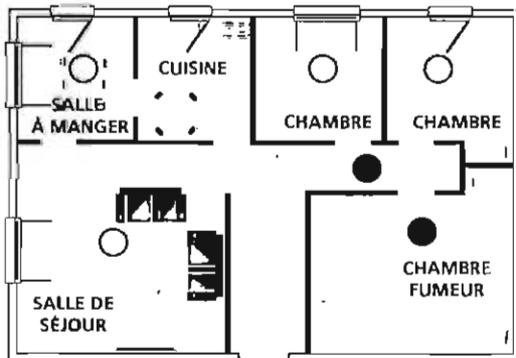
Où installer les détecteurs de fumées ?

Extraits Brochure Groupama 2011

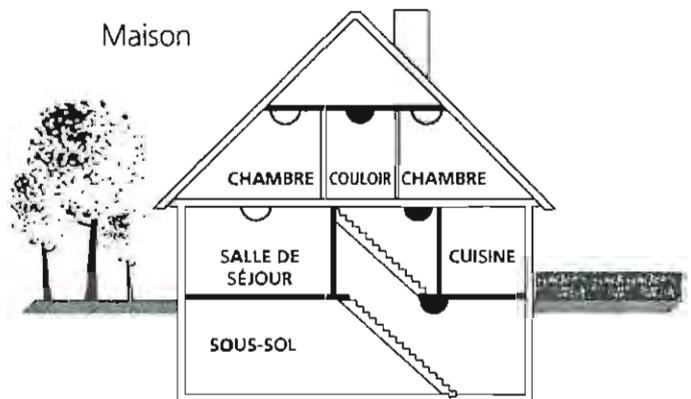
Le détecteur doit être positionné au plafond, si possible au centre de la pièce et à distance de tout obstacle.

- PROTECTION DE BASE ○ PROTECTION RENFORCÉE

Appartement



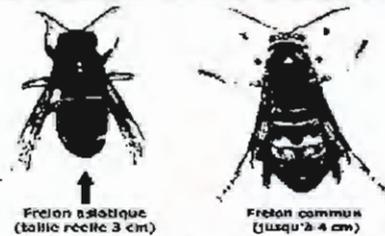
Maison



Il est recommandé de ne pas installer le matériel à certains endroits comme :

- la cuisine,
- la salle de bains,
- le garage,
- la chaufferie ou à proximité de radiateurs, d'une grille de climatisation,
- l'atelier ou le grenier.

Retrouvez + de conseils de prévention
et les gestes à adopter en cas d'incendie sur
www.prevention-incendie.gouv.fr

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**Biologie:**

Originaire du sud-est asiatique le frelon à pattes jaunes se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée. Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes.

Il capture une grande diversité de proies pour nourrir ses larves, en très grande majorité des insectes. Les adultes consomment eux des liquides sucrés. L'espèce est exclusivement diurne.

Les frelons sexués mâles et femelles se développent à l'automne.

Les femelles reproductrices de la nouvelle génération hivernent après l'accouplement.

Au printemps, la nouvelle reine fonde une nouvelle colonie.

La vieille reine meurt peu de temps avant l'essaimage des sexués.

Dès la fin de l'automne, les mâles et les ouvrières meurent.

En 2013, les conditions climatiques, froides et humides du printemps ont retardé la formation des nids de frelon dans notre département. Nous constatons moins de nids et de taille moyenne.

Le Frelon étant installé dans notre région durablement, il est impossible à ce jour d'envisager son éradication. **Il faudra donc apprendre à vivre avec cette nouvelle espèce d'hyménoptère et prévoir une lutte partielle pour protéger la population afin de limiter le risque d'accidents.**

L'infestation de ce nouvel organisme nuisible fluctuera en fonction, des conditions climatiques plus ou moins favorables.

Que doit-on savoir :

Réglementairement, on ne peut pas vous obliger à enlever un nid de frelon asiatique dans votre propriété.

Le frelon peut s'avérer agressif quand il est dérangé intentionnellement ou accidentellement. La piqûre, douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent rester très prudentes.

Il est important de détruire les nids découverts tôt dans la saison.

Il n'y a pas d'urgence à enlever un nid de frelon découvert à l'automne, ce nid est présent depuis plusieurs mois, il faut prendre le temps d'analyser sa dangerosité et de faire plusieurs devis avant l'intervention.

Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même sans protection adaptée, les insecticides excitent dangereusement les insectes, faites appel à un professionnel.

Au mois de novembre, le nid peut être détruit seulement si le risque de dérangement est important.

La destruction des nids en hiver à partir de novembre n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid. La population restante va périr avec les gelées hivernales. Les quelques fondatrices pouvant rester dans le nid durant l'hiver ne seront très certainement pas aptes à recommencer un cycle.

Un nid de frelon non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivante. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année d'après.

On trouve les nids principalement à proximité d'un point d'eau, le support d'un nid ainsi que sa hauteur d'installation sont très variables.

Avant toute intervention d'élagage, de taille de haie, de déménagement d'un tas de bois... recherchez la présence éventuelle d'un nid de frelon.

En cas de doute, et si vous souhaitez des renseignements la FDGDON 86 vous apportera les précisions nécessaires.

Merci de nous signaler les nids découverts sur votre commune.

Ouverture d'un Espace Public Numérique à Couhé

Un Espace Public Numérique (EPN) a été ouvert dans les locaux de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, **8 rue Hemmoor (Téléphone 05 49 59 09 45 Email epn.cccrc@orange.fr)**.

Ce dispositif vise à développer l'usage des Nouvelles Technologies et à lutter contre la fracture numérique. Concrètement il s'agit d'un lieu équipé d'ordinateurs, ouvert au public et animé par une personne recrutée à cet effet pour former et assister les usagers.

UN EPN c'est quoi ?

Le principe d'un EPN consiste à offrir au public un lieu clairement identifié où il trouvera des ordinateurs reliés en haut débit à Internet. Outre le fait que l'on n'y serve pas de boissons qu'est-ce qui le différencie d'un cyber-café ? Plusieurs choses :

Ses objectifs

L'objectif d'un tel espace est de promouvoir l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il doit aussi être vu comme un outil d'insertion sociale et de lutte contre la « fracture numérique ». Il participe enfin, à son niveau, à la lutte contre le chômage et pour la compétitivité des territoires. De ces objectifs résultent quatre axes d'actions :

- Permettre à ceux qui n'ont pas l'équipement nécessaire (ordinateur et/ou liaison Internet) de trouver des points d'accès de proximité.
- Promouvoir, par la formation, l'usage des TIC dans la population.
- Fournir une assistance aux usagers dans leur découverte et usage du Net.
- Exploiter l'énorme potentiel des TIC en matière de formation et de création d'activités.

La lutte contre la fracture numérique, l'insertion sociale et professionnelle, la dynamisation des territoires font partie des missions des pouvoirs publics à tous les échelons.

Sa forme

Un EPN se compose d'un lieu aménagé, équipé d'environ 6 à 8 postes de travail, reliés à Internet et à une imprimante.

La formation et l'assistance que l'on peut y recevoir

La vraie force d'un EPN vient du fait qu'il est animé par une personne embauchée à cet effet. Cette personne peut :

- veiller au bon entretien du matériel (elle n'a pas pour vocation de réparer, mais bien de faire intervenir les personnes compétentes).
- assurer des sessions de formation
- assister les usagers de l'EPN .

Horaires d'ouverture :

	Matin	Après-midi
Lundi	De 9h à 12h	De 14h à 17h
Mardi	De 9h à 12h	Réservé à la Mission Locale
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Réservé à la Mission Locale	De 14h à 17h
Vendredi	De 9h à 12h	De 14h à 17h



”

Je protège ma santé et celle des autres ; l'eau c'est notre vie.

L'eau que nous consommons provient du milieu naturel. En France, près de 120 litres d'eau par jour et par personne sont consommés.

■ L'utilisation des eaux de pluie, de puits et forages privés comme ressource alternative est un choix que de nombreux citoyens font déjà aujourd'hui librement, pour l'arrosage du jardin ou le lavage de la voiture. D'autres envisagent d'utiliser ces eaux de pluie ou de puits, à l'intérieur de leur maison, pour alimenter une chasse d'eau ou laver des sols et relient leur réseau privé au réseau public.

■ Vous avez un projet de récupération des eaux de pluie, de réalisation d'un puits, d'un forage, ou votre maison est déjà équipée ? Vous souhaitez utiliser une ressource d'eau alternative sans risques pour vous, vos proches et l'environnement ?

Au-delà du respect de la réglementation, des préconisations simples vous permettront d'atteindre vos objectifs sans risques pour votre santé et celle des autres.

Découvrez-les dans ce dépliant et téléchargez le guide pratique sur :

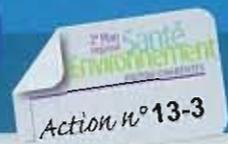
*www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com
et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html*

Diverses structures ont accepté de désigner un de leurs membres pour participer à l'élaboration de ce guide qui a fait l'objet de plusieurs réunions du groupe de travail.

L'ARS Poitou-Charentes les remercie vivement de leur implication attentive et motivée, ainsi que du service public rendu.

- Association des Maires de la Charente (ADM16)
- Association des Maires de la Charente-Maritime (ADM17)
- Entreprise HISTOIRE D'EAU
- Poitou-Charentes Nature
- Régie d'Exploitation du Service d'Eau de la Charente-Maritime (RESE17)
- Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
- Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la vallée de la Courance (SMEPDEP de la Courance)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Puyréaux (SIAEP Puyréaux)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Saint Claude (SIAEP St Claude)
- Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable de la Charente (SHEP)
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir)

Retrouvez ce guide et d'autres supports sur www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html



CONTACTS

L'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et ses Unités Territoriales Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux.

• ARS - Site d'Angoulême •
8 rue du Père-Joseph-Wresinski
CS 22321
16023 Angoulême Cedex
Tél. 05 45 97 46 45/47

• ARS - Site de Niort •
30 rue de l'Hôtel de Ville - CS 18537
79025 Niort Cedex
Tél. 05 49 06 70 43

• ARS - Site de La Rochelle •
2 avenue de Fétilly - CS 90583
17021 La Rochelle Cedex 1
Tél. 05 46 68 49 51/52

• ARS - Site de Poitiers •
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 20570
86021 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 44 83 22

Et auprès de votre mairie.

Télécharger le guide sur : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html



2013 - Conception Sunalligne - Editeur ARS Poitou-Charentes. Crédits photos: fotolia.com et concédants.

PRÉCONISATIONS D'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE, PUIITS ET FORAGES PRIVÉS

EN POITOU-CHARENTES

J'économise ma santé et celle des autres,

l'eau c'est notre VIE !





L'eau, c'est notre vie

« Depuis plusieurs décennies, l'abandon des puits et sources privés au profit de l'utilisation de l'eau potable des réseaux publics a conduit à de grands progrès en matière de santé et d'hygiène publique et a été essentiel dans l'éradication de grandes épidémies*.

Depuis quelques années, des particuliers souhaitent remettre en pratique l'utilisation d'eau de pluie et de puits dans la maison. Cependant, la présence d'un double réseau dans une habitation, avec comme conséquence des possibilités de retours d'eau polluée, présente des risques importants pour les personnes logeant dans l'habitation mais également pour le voisinage.

L'information et la sensibilisation des citoyens sur cette problématique est primordiale.

Ce dépliant est l'occasion de découvrir quelques grands principes et de participer à la sécurité sanitaire des eaux distribuées par les réseaux publics.

Vous trouverez également des sources pour consulter des témoignages en Poitou-Charentes et un lien sur un guide pratique qui vous permettra de prendre en compte la santé des vôtres et des autres, dans la réalisation de vos projets.

L'eau est un enjeu majeur de santé publique et nous nous devons tous d'agir pour la protéger dans le respect de notre liberté de choix. »

Paul LECHUGA
Directeur de la Santé Publique, ARS Poitou-Charentes

* Choléra et typhoïde

Le retour d'eau, un phénomène physique à éviter

- Si votre réseau privé est relié au réseau public, le risque majeur est le retour d'eau.
- Deux causes peuvent provoquer ce phénomène :
 - Une dépression dans le réseau public due à des travaux, une casse du réseau, une ouverture rapide de bornes incendie pour éteindre un feu, etc., crée un siphonage, une aspiration de l'eau du puits ou de pluie de la maison d'habitation vers le réseau public.
 - Une contre-pression : c'est-à-dire que le réseau d'eau non potable (puits, pluie) a une pression plus élevée que celle du réseau public. L'eau est refoulée dans le réseau public.

Les eaux de pluie, puits et forages privés sans risques pour ma santé et celle des autres

La première protection est la séparation physique des deux réseaux public et privé (aucun contact entre les réseaux)

- Des dispositifs techniques de protection existent. Ils consistent à interrompre ou « casser » le risque d'aspiration de l'eau non potable vers le réseau public. Avec de tels dispositifs, l'eau du réseau privé ne reviendra jamais dans le réseau public.

Retrouvez ce guide et d'autres supports sur www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html



VIDÉO DE TÉMOIGNAGES
Témoignages de professionnels et de particuliers sur la région Poitou-Charentes.

Le contrôle de vos installations

Il vous permet de connaître la fiabilité de votre installation.

- Le contrôle des dispositifs de prélèvement vous assure une connaissance optimale de vos équipements. Il est fait sur plusieurs points.
- Le contrôle des installations privatives de distribution d'eau issue de prélèvement, puits ou forages et de récupération d'eau de pluie est réalisé par un professionnel, agent du service public de distribution d'eau potable.

La réglementation

Elle définit des règles communes d'utilisation et de mise en service (déclaration d'un puits ou récupération d'eau de pluie). Elle vous protège et protège la collectivité des utilisations dangereuses, pour votre santé et celle des autres.



JE M'INFORME, JE PROTÈGE MA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES.



LE GUIDE PRATIQUE
Pour découvrir et connaître les préconisations d'utilisation des eaux de pluie, puits et forages.

FLEURISSEMENT

VILLAGES ET MAISONS FLEURIES en 2013

Concours départemental

Pendant des années, depuis 1989, sous la houlette de Madame Yolande Pain, Anché s'est régulièrement distinguée par des prix régionaux et départementaux.

Les critères de sélection ayant évolué, il fallait s'adapter et, pour ce faire, considérant aussi les mauvaises conditions climatiques (sécheresses estivales), la commune s'est abstenue de s'inscrire au concours pendant 2 ans. Cette année, l'inscription a été faite à nouveau pour savoir si Anché pouvait satisfaire aux nouveaux critères, axés surtout sur l'environnement, et pour bénéficier ainsi des conseils que dispense toujours le jury départemental lors de sa visite.

Le 29 novembre à Vivonne, à la salle de Vounant, a eu lieu la remise des prix des villages fleuris et notre commune a été récompensée par un 3^{ème} prix dans sa catégorie. Une délégation communale, composée d'élus et des employés de la mairie y a participé. Après la conférence a eu lieu la remise des diplômes.

En outre, 500 € ont été offerts à Anché par le Conseil Général.

Voilà qui est stimulant pour poursuivre les efforts, d'autant plus que le comité montre un réel intérêt pour notre territoire dont il compte bien suivre l'évolution ces prochaines années.

Nous adressons un merci tout particulier aux « lutins-jardiniers » qui œuvrent en toute discrétion et avec beaucoup d'efficacité dans le bourg. Non seulement ils donnent d'excellents conseils, mais ils mettent aussi vraiment la main dans la glèbe (sarclage, désherbage, nettoyage ...) aux côtés de l'équipe municipale, qui apprécie beaucoup leur aide.

Palmarès des maisons fleuries

Depuis des années aussi, des maisons fleuries d'Anché figurent au palmarès ; plusieurs premiers prix ont été attribués (ainsi à Mme Yolande PAIN, Mme et M GORMALLY, la famille PERTHUIS, Mme et M. DESCHAMPS ...)

Elles sont jugées sur photos uniquement.

Aussi n'hésitez pas, quand vous en avez de jolies, à nous les remettre : une sélection est effectuée au niveau de la mairie qui transmet les vues de la maison sélectionnée (une seule par catégorie) au comité départemental de tourisme à Poitiers où elles seront visionnées. Des clichés récents, pris à différentes saisons de l'année, permettent d'apprécier la continuité du décor floral et d'aider à départager les candidats. Vos photos doivent nous être remis avant la fin août.

Cette année Madame Marie-Thérèse PIN, demeurant dans le bourg, 1, rue de l'Ancienne Cure, à l'angle de la route de la Vergnée, a été proposée par la commission communale dans la catégorie « maison avec décor floral sur la voie publique » et s'est vu décerner le 1^{er} prix par le Conseil Général.

Un nouvel exemple à suivre !

Concours 2013

pour le fleurissement des Maisons, Villes et Villages
au pays du Futuroscope



diplôme décerné à :

ANCHÉ

3^{ème} Prix départemental

le 29 novembre 2013

Claude Bertaud
Président du Conseil Général

ETAT-CIVIL

2nd semestre 2013

NAISSANCE

Lya GORGETTE, le 27 août,
domiciliée à Villenon

Gabin Louison BOURREAU, le 31 octobre,
domicilié les Plantes

Bérénice Marie Gabrielle CHAVANON, le 8 novembre,
domiciliée Champ de l'Ormeau

MARIAGE

Jonathan Aurélien ARNAULT
et
Athénaïs Jocelyne RETAILLEAU
(Villenon)
le 7 juillet

DECES

BARROT Marie-Claire,
domiciliée à Villenon, est décédée à Lusignan le 30 juillet 2013,
à l'âge de 67 ans.

BONNIN Anne-Marie, née GAUVREAU,
domiciliée au Courtioux, est décédée à Poitiers le 7 septembre 2013,
à l'âge de 79 ans.



N.B. : Seuls sont mentionnés ci-dessus les actes qui ont donné lieu à une inscription dans les registres de l'état-civil de la commune d'Anché

C. C. A. S.

PRESIDENTE: Mme Martine MOUSSERION.

MEMBRES délégués du Conseil : Mmes Béatrice CARDINEAU, Sophie de LAUZON, Marinette FAYOUX; Ms. Jacques DESCHAMPS, Claude MALLET, Patrick GORMALLY, Bertrand THIBAUT ;

Délégués de l'Administration : Mmes Monique GARETIER, Florence RAMET, Marie AUGÉ, Martine MARCUZZI ; Ms. Joël BLANLOEIL, Pascal JAMAIN, Thierry ANCELIN.

ACTIVITES DU CCAS

■ ANCHÉ

Halloween fête ses 20 ans

Une soixantaine d'habitants d'Anché s'est retrouvée samedi 26 octobre au cœur du bourg pour fêter Halloween. Petits et grands pour la plus part déguisés ont pris, devant l'église, le départ d'une balade semi-nocturne dans les rues de Anché où à la plus grande joie des plus petits, la sorcière et ses diables d'assesseurs procédèrent à de très nombreux jets de bonbons. Initiée il y a maintenant 20 ans par Martine Mousseurion à l'époque membre du CCAS et devenue depuis maire, cette fête de village, très familiale, s'est comme à l'accoutumé terminée à la



Les enfants et quelques adultes entourent la sorcière avant de partir en ballade.

salle des fêtes autour d'une circonstance superbement fêté.
table bien garnie et pour la décorée au couleur de l'être

Texte et photo : M. Bernard GABORIT pour le journal de Civray

TELETHON

Samedi 7 décembre une équipe de cyclistes participant au Téléthon se sont arrêtés vers 13 h 30 pour une collation offerte par le CCAS à la salle des fêtes d'Anché. Des conseillers municipaux et membres du CCAS les ont accueillis.

ÉTRENNES DES AINES

La distribution aux personnes âgées de plus de 75 ans se fera le samedi 21 décembre après-midi. Tous ceux qui souhaitent participer sont les bienvenus. On se retrouve à la mairie à 14 h 30 pour constituer des équipes (en général deux adultes, parfois accompagnés d'enfants) et se répartir les 27 foyers à visiter sur le territoire communal. Après avoir remis chocolats et petits cadeaux à nos aînés, les participants se rejoignent à la salle des fêtes pour un goûter.

LA DICTEE D'AUTREFOIS

La salle des fêtes sera encore une fois transformée en salle de classe pour rappeler les jours anciens. Les participants sont de plus en plus nombreux pour se pencher sur le texte d'une dictée de niveau certificat d'études ... des années 30 ! Et partager ensuite le goûter à l'ancienne (gros pain, rillettes, chocolat, confitures ...). Succès garanti pour se distraire par un après-midi d'hiver : cette année ce sera le 9 février à 14 h 30. Venez, sans aucun complexe : chacun corrige lui-même son cahier !

LE DEJEUNER DU CCAS

La date du repas, auquel sont invités les plus de soixante ans et leurs conjoints, est fixée au dimanche 2 mars 2014. Comme chaque année le déjeuner sera servi et partiellement concocté par les membres du CCAS avec l'aide d'autres bénévoles.

ET N'OUBLIEZ PAS ...

Que le CCAS se réunit régulièrement pour les demandes d'aide qui peuvent lui être adressées, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie et à signaler vos difficultés.

EPICERIE SOCIALE DE COUHE : l'Epibelle

Pour en bénéficier, il faut s'adresser à la mairie pour déposer un dossier.
Le calendrier d'ouverture vous sera communiqué.

Un réseau au service des personnes âgées et des professionnels de santé

Depuis sa création (en 2000), le réseau gérontologique participe à la prise en charge des personnes âgées en difficulté au domicile ; il nous semble intéressant de rappeler les actions pour lesquelles le réseau intervient.

Le réseau Gérontologique :

- peut répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile.

- Peut évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide au domicile.

- Surveiller l'évolution de ce plan d'aide et, en coordination avec les différents professionnels médico-sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.

- En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité . . .), il peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants, ainsi qu'avec le patient et sa famille, de manière à élaborer une prise en charge consensuelle.

- Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, le réseau peut être l'intermédiaire privilégié, de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.

- Il peut effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutrition) qui peuvent alerter le médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.

- Par son travail d'équipe qui met en relation les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décloisonner les secteurs publics et privés, d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée.

Le Réseau de santé s'est étendu aux cantons de Gençay et Couhé en mars 2013.

Vous pouvez nous joindre au 05 49 54 38 62 :

**Réseau Gérontologique du Val de Vonne :
29, rue de Chypre
86600 LUSIGNAN**

vie associative et animations

Fête de la Saint-Jean

La fête de la Saint-Jean aura lieu le samedi 5 juillet prochain. Elle est organisée par la commune avec l'Herbe d'Or, domiciliée route du Pont dans le bourg, et le café restaurant d'Anché (« au Marmiton »). Les concerts seront précédés d'un vide grenier pendant la journée.

Vous pourrez vous inscrire à la mairie (les emplacements sont gratuits)

Club de billard

“ Anch'pool ” un nouveau club de billard

Récemment créé, le club de billard « Anch'pool » accueillait vendredi soir l'équipe 1 du billard club Mélusin pour un match du championnat - débuté en octobre pour se terminer en avril - victoire d'Anch'pool par 8 à 6. Présidé par Philippe Robin, le club compte sept joueurs et évolue en 2^e division. Actuellement Anch'pool est classé 4^e sur 9 équipes après 2 nuls, 1 défaite, et 1 victoire. Le siège de l'association a été établi au bar restaurant d'Anché « le Marmiton » tenu par Sébastien Blet. Les entraînements ont lieu le jeudi soir à partir de 19 h 30. Le club a participé à la coupe Logitech à Châtellerault et a remporté le 1^{er} tour de ce tournoi. Il attend de connaître son adversaire pour le 2^e tour

qui aura lieu mi-décembre. Prochain match vendredi 15 novembre à Lusignan (équipe 2).

> **Le bureau.** Président, Philippe Robin; secrétaire, Guillaume Aubry; trésorière, Nadine Lurot.



Le président Philippe Robin et les membres du Anch'pool.

Les Compagnons de la Bonne Humeur

La troupe présentera les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 février :

« LARGUEZ LES AMARRES »

Une comédie en trois actes de Jean-Claude MARTINEAU.

Nous vous attendons nombreux !

Le Président, Dominique BEAU

Le Club de l'Amitié d'Anché

Pique-nique annuel des aînés



Jeudi à midi, les adhérents du club des aînés et leurs amis du club de Voulon se sont retrouvés sous les ombrages de la place Odile Bibault pour partager le pique-nique annuel de l'été. Une quarantaine de convives ont participé aux agapes.

Quelques dates à retenir :

AG du club de l'Amitié le 22.01.2014

Concours de belote le 13.01.2014

Pique-nique le 2.07.2014

Concours de belote le 12.12.2014

Notre sortie à Aubigné sur Layon

C'est le 5 octobre 2013 que le Club de l'Amitié d'Anché avait organisé sa première sortie : **visite d'un domaine viticole.**

Dès sept heures du matin, quinze « touristes » dont 7 membres du club local, sont montés dans l'autocar.

Prévu à dix heures, l'accueil au domaine du viticulteur a eu lieu au « cul » des barriques où un copieux casse-croûte judicieusement disposé sur les tonneaux mettait déjà en alerte nos délicates papilles gustatives et, pour cause : terrine maison, rillettes, fromages, pain de campagne ; le tout arrosé d'un délicieux « nectar » de Saumur rouge (à boire avec modération).

Une fois nos estomacs rassasiés et nos forces restaurées, nous partîmes visiter le village (4 fleurs), ses vieilles demeures, son château ancienne forteresse féodale du XI^e siècle.

Notre guide viticulteur, M. Cochard, nous fit visiter la très belle église St Denis d'Aubignac du 9^eème -11^eème siècle, classée monument historique, où de nombreux concerts sont donnés.

Dans les rues, pas de fleurs dans des parterres mais de magnifiques treilles qui s'élancent le long des murs, donnant un cachet bien particulier à ce village si typique.

Et que dire aussi devant notre mine interrogative face à une magnifique sphère se dressant juste devant le vieux château : à l'intérieur de ce beau « globe » en bronze avec l'intérieur en or, fabriqué spécialement par un artiste italien, de l'Anjou blanc dont les robinets s'ouvrent uniquement fin août- début septembre à l'occasion d'une très grande fête où exceptionnellement le village est « fermé ».

Ensuite, nous allâmes en car visiter une partie du vignoble. Le vigneron aidé de l'un de ses fils nous présenta la machine à vendanger. Nous avons vu fonctionner ce « joujou » de technologie à plus de 20000 €, qui peut vendanger 1 hectare à l'heure sans oublier aucun grain et remplacer 20 vendangeurs. Sur place, nous dégustâmes d'excellents raisins (plusieurs cépages).

Aux alentours de 13 heures, nous nous dirigeâmes vers une grande salle à l'intérieur du domaine .. Là, nous dégustâmes un excellent repas. Je me permets d'ajouter que tous les membres de la famille Cochard surent nous faire partager leur plaisir de la convivialité : musique **en live** comme on dit; danses avec la participation du « patron » et **cerise sur le gâteau un « Bourvil » plus vrai que nature.**

Cette journée a été fort agréable, l'accueil des Aubignois et Aubignaises très chaleureux. Quoi dire de plus : chaque participant est revenu avec un magnum de Saumur **ivre de fatigue mais sans tituber !!**

Les retraités de l'ANR86 Postes et France Télécom ont choisi Anché pour leur rencontre inter secteurs du 19 septembre

Accueillis par Marinette et Claude FAYOUX, les 27 marcheurs et marcheuses se sont élancés pour un parcours d'une dizaine de kilomètres.

Partis du Pré du Pont, ils ont traversé quelques lieux-dits : le Plessis, la Cluzaudière et Moisseau, avec un joli point de mire : le château du Cèdre.

Le retour s'est effectué par la route du Couyou, puis descente vers la rivière que nous avons longée jusqu'au Pré du Pont. Enfin tout le groupe s'est dirigé vers la salle des fêtes via le chemin des « Passeroses »

Martine MOUSSERION - entre deux cours- a adressé le mot de bienvenue et a remercié l'ANR 86 d'avoir choisi Anché.

Le pique-nique, pour plus de confort, a eu lieu dans la salle des fêtes où tous les participants ont pu échanger apéritifs, boissons, victuailles et surtout les desserts, et ce dans une ambiance « bon enfant ».

Au menu de l'après-midi : deux visites en deux groupes :

Au Relais Equestre de Villenon, Sophie de LAUZON présenta ses activités, en essayant de faire partager à ses visiteurs sa passion pour les chevaux. En prime a suivi une « question pour un champion » : l'utilité d'un local qu'elle a montré au château de Villenon. Curieusement, tout le monde a donné sa langue au chat - si je peux dire - : il s'agissait d'un séchoir à chiens !!

Pendant ce temps, l'autre groupe se rendait non loin de là, à la scierie d'Anché. Alain MALLET, responsable très sympathique et fort compétent, nous a expliqué toutes les phases de transformation du bois avec les découpes successives qu'effectue une machine assistée par un ordinateur. Ainsi, nous avons pu assister – pour le peuplier- à toutes les étapes depuis l'arrivée des grumes jusqu'à la sortie du produit fini lattes utilisées directement pour la literie. Je peux même ajouter que tous les participants, après avoir remercié chaleureusement Alain MALLET, étaient « sciés ».

Ces deux visites ont été particulièrement appréciées et ont contribué au succès de cette belle journée à Anché

Relais équestre de Villenon

Responsable du Centre équestre : madame Sophie de LAUZON 05.49.42.56.69

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ANCHE -VOULON

Un nouveau souffle pour l'APE !!!

L'APE est une association qui a pour unique but de récolter des fonds pour permettre l'achat de nouveaux matériel, de jeux pédagogiques, et de participer financièrement aux sorties extra scolaires organisées par nos deux institutrices Mme CHEVALIER et Mme BALU.

L'association subventionne aussi le voyage scolaire qui par tradition a lieu tous les deux ans, le prochain étant prévu pour 2014.

L'année scolaire 2012-2013, seuls six membres actifs portaient à bout de bras l'APE, nous avons même pensé laisser l'association « dormante » pour cette année !

Mais après le vide grenier à Anché et la Kermesse de l'école qui se sont fort bien déroulés et qui ont remonté le moral de nos bénévoles ainsi que les finances de l'association, nous avons décidé de continuer pour les enfants.

Les parents ont prit conscience que sans eux il n'y a plus d'APE ! Chacun peut aider à son niveau, selon ses disponibilités mais plus nous sommes nombreux et plus nous avons de chance de réussir ensemble.

C'est avec joie que je constate donc un nouvel élan de générosité et de solidarité car notre nouvelle équipe est constituée cette année de 15 membres actifs, sans oublier les bénévoles qui viennent nous prêter mains fortes lors de nos manifestations.

Notre bureau est composé comme suit :

Présidente : Marinette MAURY *marinette.maury@orange.fr*
Vice-présidente : Séverine LETERTRE
Trésorier : Tony BOUCHEAU
Trésorier adjoint : Stéphane LONGEAU
Secrétaire : Audrey LEMONNIER
Secrétaire adjoint : Nathalie LONGEAU

Membres actifs :

Christel DOEBELE, Florence RAMET, Sébastien DAVID, Cécile PETITGAS, Emmanuel MESMIN, Caroline HALKA, Sandy MESMIN, Mr et Mme CIRE.

Notre programme annuel :

Samedi 16 Novembre : Soirée PAELLA.

Mardi 10 Décembre : Marché de Noël organisé par les institutrices.

Mardi 17 Décembre : Spectacle de Noël offert aux enfants, en collaboration avec l'école de Payré.

Marché de Noël de Voulon : Un stand où seront mises en vente les pâtisseries confectionnées par les parents d'élèves.

Dimanche 23 et 30 Mars : Vente de viennoiseries et confitures lors des élections municipales.

Dimanche 8 Juin : Vide grenier sur le site d'Anché.

Samedi 28 Juin : Kermesse de l'école.

Lundi 14 Juillet : Un stand où seront mises en vente les pâtisseries confectionnées par les parents d'élèves.

Encore merci à tous pour votre soutien lors de nos manifestations et un grand merci à nos bénévoles sans qui rien ne serait possible !

Je vous souhaite santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2014, que tous vos souhaits se réalisent !



UNC AFN Anché-Voulon

Les sections d'anciens combattants d'Anché et de Voulon se sont groupées en une seule association en 2011.

Le temps a passé, notre secrétaire trésorier Jacques Pintre a dû démissionner pour raisons de santé ; à ce jour nous ne sommes plus que huit membres et il est envisagé de s'unir avec la section de Ceaux-en-Couhé.

Cela ne changera en rien les manifestations du 8 mai et 11 novembre, organisées en liaison avec les communes. Nos porte-drapeaux, Claude Joubert et Jean Ayrault, sont normalement présents à toutes les cérémonies et nous les en remercions.

L'Union Nationale des Combattants peut accueillir des plus jeunes, même non combattants, sous le nom de Soldats de France. Les membres de l'association seraient heureux de les compter parmi eux.

Commémoration du 25 août 1944

Le 25 août 1944, le lieutenant André Fontaine était tué au combat au bois des Coussières, sur la route de Gençay, à Anché. Une stèle érigée à cet endroit rappelle cet événement. Dimanche après-midi, comme tous les ans depuis 69 ans, une cérémonie commémorative s'est déroulée devant la stèle, présidée par Claude Mallet, adjoint au maire, en présence d'élus du canton et des cantons voisins, d'un rescapé du combat, Étienne Neveu, du petit-fils et arrière-petit-fils d'André Fontaine, des représentants des anciens combattants et résistants et d'une quarantaine de



Claude Mallet, adjoint au maire, devant la stèle.

porte-drapeaux. Après le rappel des faits, une gerbe a été déposée par Claude Mallet et Étienne Neveu. La cérémonie s'est clôturée par le *Chant des partisans* chanté par Michel Bonvallet, fils du chef du maquis Anatole.

Le président

François de Lauzon

Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts. Mme le Maire, M. le Conseiller général et des membres de l'UNC AFN



DEVINETTE

Savez-vous qui était le commanditaire
du vol de ce dirigeable dans le ciel d'Anché
il y a quelques mois ?



AU FIL DES JOURS

Alors que l'actualité d'aujourd'hui nous parle du centenaire de la guerre de 1914-1918, voici un extrait d'un livre de André Guillot de la Rochelle. Il s'agit d'un récit du caporal Gaston Racinoux, témoin d'une grande bataille qui marqua les deux premiers mois de la Grande Guerre.

Les premiers éléments du 125ème RI quittèrent Poitiers le cinq août vers onze heures. Le voyage fut lent, les convois se suivant à moins de cent mètres. Après trente-six heures de chemin de fer, le régiment débarqua à Nancy, ou plus exactement à Pont-Saint-Vincent, à côté de Nancy. La première nuit se passa sans incident, agrémentée par des explosions provoquées par le génie qui détruisait quelques bâtiments qui auraient pu servir de point de repère à l'artillerie ennemie.

Le lendemain huit août, le régiment quitta Pont-Saint-Vincent pour faire de la place à de nouveaux arrivants. Il y revint le neuf. Le onze août, par une chaleur épouvantable, le 125ème se mit en route, Il traversa Nancy *"grande et belle ville, où la population fort sympathique accueille notre colonne épuisée, avec des rafraîchissements et des friandises"* et, après une trentaine de kilomètres sous un soleil de plomb, cantonna dans un petit village.

Au petit jour, **le douze**, il reprit sa marche vers l'Est, vers la frontière. **Le treize**, il arriva aux avant-postes. Il n'était plus question de coucher dans la paille chez l'habitant. Le temps aussi avait changé. Dans les trous, l'eau montait jusqu'à mi-jambe. Les soldats n'avaient que leurs sacs pour s'abriter. Heureusement que le moral était toujours bon, car, trop près de l'ennemi, le ravitaillement arrivait mal. *"Aussi crève-t-on littéralement de faim. Chacun de nous serre sa ceinture d'un cran, mais ceci est secondaire, ce que nous voulons, notre idée fixe à tous : c'est voir des Prussiens pour les descendre !"*

Chaque jour, le régiment avançait vers le Nord-Est. Seules, quelques patrouilles ennemies s'approchaient et *"se font démolir, par contre, les tirs restent sans effet sur les avions qui nous survolent"*. Le 125ème finit par arriver sur la Seille qu'il franchit **le dix-huit août**. De l'autre côté, c'était l'Allemagne (Il ne faut pas oublier que depuis la guerre de 1870, l'Alsace et la Lorraine appartenaient à l'Allemagne. A l'époque, la rivière la Seille marquait donc la frontière entre la France et l'Allemagne).

Le régiment traversa le village de Pettoncourt et reçut, trois kilomètres plus avant, l'ordre de creuser des avant-postes. A l'inverse des Allemands qui incendiaient et tuaient même des enfants dans les villages frontaliers. Du côté français, les soldats ne touchaient à rien et ne faisaient de mal à personne sauf. *"la ferme où sont tenus les avant-postes a été brûlée par les camarades, pour la raison suivante : on y a tué un caporal qui venait*

chercher de l'eau. Fous furieux, ses copains ont fusillé tout le monde, pillé la ferme et le château, et mis le feu partout. C'est ainsi que de nombreux chevaux et beaucoup de bêtes à cornes ont péri".

Devant les avant-postes s'étendait une grande forêt qui devait être traversée **le vingt août**. C'est alors qu'arriva un ordre de repli sur Nancy ; de mauvaises nouvelles arrivant de Belgique, il était prévu de partir pour ce pays. Le 125ème quitta ses positions précipitamment pour regagner Nancy, laissant toute la frontière sans troupes. Les soldats furent entassés dans les casernes en attendant le départ qui était fixé au vingt-deux août. La veille, **le vingt-et-un**, en pleine nuit, *"alerte générale ! Les Prussiens ont franchi la frontière sur nos talons, et avancent sur Nancy.*

Vers minuit, sans sac et à marche forcée, le 125ème remonta vers l'ennemi. A seulement quinze kilomètres de la ville et juste en avant d'un village nommé Cercueil, le régiment prit position dans des tranchées que le génie, transporté par voitures, venait de creuser. Toute la journée du **vingt-deux** se passa dans l'attente, tandis que des voitures de réquisition ramenaient les sacs. *"Mais il est difficile d'aller aux cuisines installées à Cercueil, car l'ennemi nous surveille".*

Le 125ème attendit l'attaque ennemie toute la nuit alors que celle-ci ne débuta qu'au matin **du vingt-trois août**. D'une crête, les soldats allemands descendaient vers nos lignes en plusieurs colonnes. Son artillerie n'eut pas le temps de s'installer, elle fut anéantie par un feu d'enfer tiré par les forts de Nancy. Nos canons de 75 entrant alors en action, l'attaque ennemie fut complètement décimée.

Voici la suite du récit faite par un témoin oculaire, le caporal Gaston RACINOUX, 2ème bataillon, 7ème compagnie du 125ème régiment d'infanterie:

"Fiers de ce succès, l'ordre arrive dans la nuit de se porter en avant, et l'aube se lève, alors que le régiment chemine à travers bois. Arrivés à découvert les obus nous tombent dessus, et les balles sifflent aux oreilles. Les 1er et 3ème bataillons prennent leur formation de combat et marchent à l'ennemi, pendant que le second reste en soutien. La bataille est vite engagée, fusils et mitrailleuses crépitent de tous côtés. Les artilleurs prussiens nous écrasent sous un déluge de feu mais ils sont vite mis à la raison par notre artillerie lourde."

"L'assaut est enfin donné, et le 125ème enlève le village de Réméréville de vive force. L'ennemi bat en retraite. Les premières lignes françaises sont portées loin en avant, bien au-delà du bourg, mais la fusillade ne cessera qu'à la nuit noire. C'est à ce moment que notre bataillon entre à son tour dans Réméréville, et quelques heures plus tard, nous renforçons les autres sur la ligne de feu".

"Cette première journée de guerre s'est déroulée sans trop de casse pour nous. Hélas, il n'en fut pas de même pour le reste du régiment, et au petit jour, le spectacle terrifiant du champ de bataille couvert de morts et de blessés nous apparut. Toute la nuit, en creusant la tranchée, mes cheveux se dressaient en entendant les plaintes et les gémissements des mourants et des blessés. Mais il faut très vite se détourner de celle affreuse vision, et saisir nos fusils, car les Allemands viennent sonner le réveil à leur façon.

"Les balles arrivent de la lisière d'un petit bois situé à douze-cent mètres environ. Dans la tranchée nous ne craignons rien, cependant voici qu'arrive l'ordre de passer à l'attaque. Alors tant pis, en avant ! Le brave 125ème bondit hors des tranchées. Nous faisons le sacrifice de notre vie, puisqu'il le faut. La progression s'opère par petits bonds sous le

sifflement des balles, et en quelques minutes le régiment arrive à moins de quatre-cent mètres de l'ennemi. Là, nous attendons en vain le signal pour donner l'assaut à la baïonnette"

- "C'est un ordre de repli qui arrive ! Notre avance n'a pas été suivie par les régiments qui sont à nos côtés, et le 125ème est pris de flanc par les Prussiens. De plus, voilà notre artillerie qui nous canarde ! C'est le sauve-qui-peut général, au milieu des projectiles de toutes sortes venant de tous les côtés. Résultat de cette bétise, plus de la moitié des camarades restent sur le terrain."

- "Nous plongeons dans la tranchée plus vite encore que nous en sommes sortis, et aussitôt, il faut se retourner et faire le coup de feu car les teutons contre-attaquent. Une de leurs compagnies se risque même à nous charger à la baïonnette, mais ce coup-ci, nos petits 75 font du bon travail, et l'ennemi se replie en laissant à son tour énormément de monde au tapis. Le soir venu, le régiment reporte ses positions en arrière de Réméréville pour se reformer. Après l'appel, il manque 1200 hommes sur 3000. L'alerte est maintenue toute la nuit, avec interdiction de quitter le sac."

- "Dès que le jour pointe, le régiment passe à la contre-offensive. Rapidement nous parvenons bien au-delà de Réméréville, et la journée se passe à vadrouiller d'un bois dans l'autre. A la lisière de l'un deux, la compagnie installe les petits postes pour la nuit. Les Prussiens étaient si près que nous les entendions piocher leur tranchée. Vers minuit, sous une pluie torrentielle, le troisième bataillon vient assurer la relève ; il fait si noir que l'on n'y voit pas à un mètre, et c'est avec bien de la peine que nous sortons du bois pour prendre position dans la plaine."

- "Avec l'aide du génie, le reste de la nuit se passe à creuser des tranchées, toujours sous la pluie. Elles sont terminées à l'aube, et le bataillon s'installe. Dans la journée du vingt-sept août, un avion ennemi survole les lignes et lâche des fusées, afin de les signaler. Pointage terminé l'artillerie prussienne commence le marmitage, et quel calibre ! Chaque obus creuse un trou de plus d'un mètre de profondeur sur trois mètres de diamètre".

- "Le bombardement dura cinq jours, cinq jours qui nous ont semblé plus longs qu'un mois. Cinq jours sans rien manger d'autre que des conserves. Comme je suis caporal d'ordinaire, il me faut aller chaque soir à Réméréville toucher le ravitaillement de la compagnie. Le cinquième soir, j'emène tous les cuistots afin qu'ils préparent la soupe là-bas, au calme. Mes vivres perchés, pendant que mes cuisiniers s'affairent autour de la tambouille, j'avance jusqu'au poste de la Croix-rouge, pour tâcher d'avoir des renseignements sur plusieurs camarades blessés. J'arrive juste au moment où le major fait évacuer ceux-ci, notre service d'espionnage ayant appris que Réméréville serait bombardé à sept heures du soir et il est plus de six heures et demie".

- "Je rassemble mes hommes précipitamment, et nous voilà partis au pas de gymnastique, avec les marmites pleines de soupe. A peine sommes-nous sortis du village que celui-ci reçoit la première rafale. Interdits, nous regardons les toits s'effondrer, les tuiles voltiger, les maisons s'écrouler, lorsqu'une seconde bordée s'abat sur nous ! La panique s'empare des cuistots qui se fuient abandonnant les marmites. Je dois me fâcher tout rouge, et c'est avec peine que j'arrive à les rassembler et leur faire reprendre la direction des tranchées, les gaillards oublient que là-bas on nous attend".

- "Chaque rafale jette la corvée à plat-ventre, mais finalement, je ramène tout mon monde vers la compagnie. Là, grosse surprise, la tranchée est vide ! Un plâton prend notre groupe en charge, car le régiment est passé à l'attaque. Avec la corvée de soupe, singulièrement refroidie, nous voilà partis, pataugeant dans la nuit noire, à la recherche du 125ème. On se fait arrêter sans cesse par des sentinelles, et l'on peut dire que notre situation n'est pas catholique du tout. Enfin, entendant des bruits de pioches, et dirigeant nos pas de ce côté, nous tombons sur la compagnie".

- "Dès l'aube, tout est prêt pour recevoir l'ennemi. C'est d'ailleurs lui qui ouvre le bal en écrasant la tranchée sous un bombardement qui durera toute la journée. L'artillerie de chez nous restant muette, la nuit venue, croyant avoir exterminé le régiment, les Prussiens montent à l'assaut. Personne en bouge, mais nous les attendons de pied ferme, baïonnette au canon, l'arme approvisionnée, guettant dans les créneaux, prêts à faire feu. Nos mitrailleuses aussi sont là, n'attendant que le moment de déclencher leur tir mortel".

- "Précisément, voilà la lune qui prend parti pour nous, éclairant le terrain comme en plein jour. Le régiment laisse venir les Prussiens à bonne portée, et au moment où ils se lancent à l'assaut à la baïonnette, nous leur servons une réception à laquelle ils ne s'attendaient pas. Fusils et mitrailleuses crachent à qui mieux-mieux, fauchant les rangs ennemis, mais les maudits teutons tenaient bon et revenaient sans cesse à la charge. Une fois, ils se sont approchés si près, qu'il a fallu sortir les repousser à la baïonnette".

- "Ce combat gigantesque et féroce dura plus de deux heures. Après quoi, l'ennemi vaincu se retira, laissant un nombre incalculable de morts et de blessés sur le terrain. Dans la nuit ce n'était que plaintes et gémissements des agonisants. La compagnie n'eut aucun mort, tout juste quelques blessés. Cet acte héroïque devait être le dernier du 125ème devant Nancy. Après la bataille nous fûmes relevés par un autre régiment, lequel n'avait plus qu'à terminer une besogne si bien commencée, autrement dit, l'extermination complète de tous les Prussiens de ce coin de Lorraine".

- "Après avoir marché le reste de la nuit, et une partie de la journée du lendemain, le bataillon arrivait à Laneuville-les-Nancy. Nous y restons le trois septembre au repos complet, lavant nos guenilles qui n'ont pas bougé de notre dos depuis le départ de Poitiers".

- "Le quatre septembre, nous embarquons à Nancy, pour débarquer quarante-huit heures plus tard à Arcis-sur-Aube, non loin du camp de Mailly, où le régiment va probablement être reformé. A vrai dire, le voyage s'est mal passé, nous étions trop serrés, et plus fatigués que si nous avions combattu... En fait de repos à Mailly, les bataillons prennent la direction du nord, où le canon gronde. Dans Arcis même, la colonne du 125ème croise les déchets de divers régiments particulièrement épuisés, et le bruit du canon devient de plus en plus inquiétant. Ce n'est quand même pas possible que les Prussiens soient arrivés jusqu'ici ?"

- "Toute la journée du lendemain, nous continuons de monter vers le nord, rencontrant de nombreux convois de blessés, ce qui n'est pas très encourageant. Dans l'après-midi, le branle-bas du combat s'entend fort bien, et le soir la compagnie occupe une ferme proche de l'ennemi. Celui-ci est facile à situer dans la nuit, car il met le feu partout où il passe".

- "Dès l'aurore, le 125ème se porte en avant, puis se déploie en tirailleurs derrière une ligne de chemin de fer. Les obus de tous calibres arrosent notre ligne de défense, qui pour tout abri n'a que les rails. Néanmoins, le régiment reste sur ses positions pendant

quelques heures, mais soudain l'ordre arrive de se replier, car sur la gauche les autres ont fléchi".

- "Puis un nouvel ordre nous fait contre-attaquer à droite, avec l'appui d'une batterie dit 49ème. C'est alors que le bataillon se trouve en pleine bagarre, qu'il reçoit à nouveau commandement de se replier. Malheureusement, à ce moment-là, la position est littéralement écrasée sous les obus, et à leurs craquements on comprend vite qu'il ne s'agit pas d'Allemands. C'est une batterie des nôtres qui n'a pas été prévenue de l'avance du régiment, et nous massacre ainsi".

- "L'officier d'artillerie, qui dirige les pièces nous appuyant, saute sur son cheval et va faire cesser le carnage ; il était temps un éclat avait tranché mon képi !... Le calme rétabli, le 125ème se replie au milieu des bois, battus par la grosse artillerie prussienne. Le lendemain huit septembre, nous reculons encore, sans même tirer un coup de fusil".

- "Le neuf septembre, arrive l'ordre, du général commandant en chef, de ne plus reculer d'un mètre et de résister jusqu'à la mort. Pendant la nuit, les régiments se sont creusés des tranchées, mais le 125ème arrive, lui, tranquillement au grand jour, pour exécuter le travail en pleine vue ennemie. Déployés en tirailleurs, à peine avons-nous le temps de déballer les outils, qu'un obus s'écrase à moins de cent mètres. La canonnade se déclenche, et nous voilà contraints d'abandonner et de fuir, car maintenant ils visent juste".

- "On se retrouve dans un petit bois en retrait, mais nous ne pouvons nous y maintenir, car les autres régiments détalent aussi, malgré les vains efforts de l'artillerie française pour arrêter les Prussiens. Et l'on recule à nouveau. Dans les bois, tout va bien. Malheureusement à découvert, les obus recommencent à pleuvoir. Bientôt la retraite est coupée par une rivière. Le pont se trouve dans le bourg de Gourgançon, à moins, d'un kilomètre. Par malchance le village est écrasé sous un bombardement impitoyable. Reste une solution : se jeter à l'eau pour se tirer de là au plus vite".

- "Les Prussiens qui nous pressent, ont vite fait de repérer le gué, et le secteur devient intenable. Blotti au pied d'un gros peuplier, je n'en mène pas large, oh non ! Les obus éclatent dans la ramure, et les branches voltigent de tous côtés. Ventre à terre, nous fonçons maintenant vers un grand bois à plus d'un kilomètre. Les projectiles tombaient serrés parmi nous. Arrivés sous les arbres, on a pu souffler un peu, car les Prussiens avaient cessé leur tir à vue, et continuaient seulement avec l'artillerie lourde qui tirait au hasard".

- "La marche est reprise dans la direction opposée à l'ennemi, c'est-à-dire vers le village de Salon. Les Allemands avancent rapidement, et les hulans qui nous talonnent mettent le feu au village de Gourgançon. Heureusement, dans les bois, les obus tombent clairsemés, sans atteindre personne. Le repli continue. Arrivés près de Salon, nous tombons sur le général commandant le 2ème corps d'armée. Il arrête tout le monde. Les débris de ma section, je dis les débris, car dans les bois, il s'en est perdu la moitié, sont envoyés en protection d'un groupe d'artillerie tout près de là".

- "Les hulans, après avoir incendié Gourgançon, lancent des patrouilles dans les bois, sans parvenir à découvrir les braves du 49ème (49ème d'artillerie de Poitiers que nous avons rejoint), et ce fut leur perte. Convaincus qu'il n'y a plus rien devant eux, les Prussiens se mettent en marche. Et c'est alors qu'ils se trouvent en bonne vue, sur le flan d'un coteau, que les canons des artilleurs poitevins ouvrent un feu d'enfer. L'extermination commence, elle sera totale".

- "Le dix septembre à la pointe du jour, le 125ème passe à l'attaque et nous traversons Gourgançon à moitié détruit. Les murs écroulés barrent les rues, et certaines maisons brûlent encore. Au-delà du village, là où les Prussiens ont fait 'connaissance' avec les obus du 49ème, c'est un pénible spectacle, la terre est recouverte de cadavres affreusement mutilés, de chevaux éventrés, de canons aux roues brisées, bref ! la guerre... Le soir, l'offensive atteint la ligne de chemin de fer où le régiment était en position il y a deux jours".

Ici se termine le récit du caporal Gaston RACINOUX, témoin oculaire de ces événements. Le douze septembre, le 125ème traversa la Marne et entra à Châlons, où beaucoup d'Allemands furent faits prisonniers. Il continua sur sa lancée jusqu'au village de Cuperly, où il passa la nuit. Le treize, après un crochet par les villages de Saint-Souplet et de Saint-Hilaire-le-Grand. Il rejoignit Braconnes, où il reçut l'ordre d'attaquer le front "Mont-Haut-Monroville". Après une série d'attaques les quatorze et quinze septembre, il prit pied, le seize au matin, dans un boqueteau et y creusa des tranchées.



31. Etat de la ferme "Moscou", sur la commune de Prosnes, à un kilomètre du bourg, après la bataille de septembre 1914.

Malgré un violent tir de l'artillerie allemande, le 125ème réussit à garder ses positions. Le vingt-deux septembre, il y eut une violente offensive allemande qui fut repoussée. Le vingt-cinq septembre, notre armée progressa légèrement vers Monroville, mais je n'ai pas de détails sur ce mouvement. Les progrès furent faibles, car le vingt-sept septembre, le 125ème était toujours sur le territoire de la commune de Prosnes. Ce jour-là, probablement lors d'une autre attaque, Henri Louis MILLET, le petit frère de ma grand-mère, paya de sa vie la folie meurtrière de certains dirigeants de son époque.

"Mort pour la France" à l'âge de trente-trois ans, il laissait une veuve éplorée de vingt-cinq ans, avec un enfant d'un peu plus de deux mois et demi à élever. La pauvre femme ne s'en est jamais remise. Elle continua d'habiter au Bouchaud de Champagné-Saint-Hilaire dans la maison où était né son mari. Mais dès la fin de la guerre, il fallut désigner un tuteur pour son fils mineur.

Pierre d'Anché, les vins de France et la fée de Beaune

Pierre d'Anché, poète originaire de notre commune et écuyer du roi a vécu entre 1420 et 1505. La France d'aujourd'hui n'existait pas encore, le Moyen-âge allait céder le pas à l'ère nouvelle de la Renaissance en matière de communication (l'imprimerie), d'architecture (les châteaux de la Loire) et de religion (la Réforme). De profondes différences existaient avec notre époque et cela se voyait dans l'organisation militaire, la vie politique et l'activité économique. Il n'en demeure pas moins que certains aspects communs perdurent entre les deux époques : on raconte toujours des contes de fées aux enfants, les légendes existent toujours bien que sous d'autres apparences, et on boit toujours du vin dans nos contrées, dont du vin de Beaune à l'occasion.

Certains foyers anchéens possèdent sans doute un volume de la collection *Les contes et légendes de tous les pays*, éditée sous couverture dure et de couleur blanche chez Nathan dans les années 1960. La collection comportait l'Antiquité, l'Histoire, les Provinces de France, le monde et la littérature bien qu'il y manquât le Poitou et certains pays de l'UE, mais dont on parlait peu à l'époque. Et voilà où nous voulons en venir car dans le volume *Contes et légendes de Bourgogne*, (1962), d'un(e) certain(e) G. PERRON-LOUIS, on trouve le délectable récit de *La Fée de Beaune*. Vous l'aurez compris chers lecteurs, notre but n'est pas seulement d'attirer votre attention sur la lointaine Bourgogne dont les légendes, aussi intéressantes soient elles, ne dépassent certainement pas les contes poitevins. Au contraire nous sommes frappés par un élément qui relie nos deux régions depuis le Moyen-âge et que rien n'a démenti depuis 500 ans : le vin de Beaune dont Pierre d'Anché chantait les vertus dès les années 1480/1490 dans un poème célèbre, *Vins de France*. Ce qui va suivre confirme que notre poète parlait en connaissance de cause.

Selon la légende bourguignonne la fée de Beaune fit son apparition vers l'an « 176... » lors de la convalescence d'un jeune garçon, Pierre Colombet, qui avait failli perdre la vie en se jetant à l'eau pour sauver une petite fille emportée par le courant. Le rétablissement du jeune héros fut hâté par « le vin de Bourgogne qu'on lui fit boire, plusieurs fois par jour, à franches goulées, et qui lui redonna un beau jour sa bonne gaîté d'antan. » On croirait du Rabelais. Pour soigner Pierre les connaisseurs en matière d'œnologie hésitaient entre les nombreuses appellations dont les qualités étaient irrécusables : le Volnay (le bouquet), le Pommard (le corps), le Savigny (le moelleux), le Chassagne (du velours), le Pernant (la fermeté), le Monthelie (la vigueur) ; sans oublier les blancs : le Santenot de Meursault et le Montrachet (délectables). Ce fut la grand-mère qui mit fin au débat en imposant le Beaune pour « la couleur, l'agrément et la lumineuse chaleur ». (NDLR : si les Bourguignons avaient connu le poème de Pierre d'Anché, qui vantait le vin de Beaune depuis la fin du 15^e siècle, cela aurait permis un gain de temps autour du lit du jeune malade).

Un soir, quand Pierre Colombet avait ingurgité plus de médicaments, c'est-à-dire de vin de Beaune, que de coutume, la bouteille s'est transformée en fée et la Dame, la Fée de Beaune, a raconté son histoire. Arrivée avec les Celtes du fin fond de l'Europe orientale elle était tombée amoureuse des coteaux ensoleillés de la Bourgogne et du raisin qui y prospérait. L'arrivée des Romains troubla d'abord la culture de la vigne mais « l'excellent Empereur Probus » l'encouragea en agrandissant la superficie de la vigne en 282 ; l'Empereur Constantin le Grand apprécia le vin de Beaune qui, dès le 6^e s. allait remplacer les vins de la rive sud de la Méditerranée. Dès le règne de Philippe-Auguste le poète Guillaume Breton le loua en latin et en 1328 « deux cents pièces » en furent consommées au sacre de Philippe de Valois à Reims. Les grandes abbayes de Cîteaux et de Cluny en envoyèrent au Pape en résidence à Avignon, ce qui valut à Jean de Bussières, abbé de Cîteaux, d'être fait cardinal par Grégoire XI. Lors du Grand Schisme, qui dura 40 ans, Pétrarque prétendit que c'était à cause de l'excellence du vin de Beaune que les cardinaux ne voulaient pas quitter Avignon pour rentrer à Rome. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, envoyé spécial du Conseil du Roi de France dans cette affaire qui déchirait la chrétienté, voulut envoyer à Avignon une grande

quantité de vin de Beaune. Malheureusement les trafiquants de vin existaient déjà à cette époque, et les cardinaux, fins gourmets furieux, reçurent un vin nettement inférieur, ce qu'ils prirent pour un affront. D'une variété de raisin on fit une affaire d'état et Philippe le Hardi décréta en conséquence que sur le sol bourguignon les plants de « gamais très mauvais et déloyau plant » (...) « soient copés et extirpés dans un mois, sous peine à chacun de 60 sols d'amende ». (NDLR : *voilà pourquoi le gamay, connu dans nos régions, est limité au Beaujolais et interdit en Bourgogne où on trouve surtout le pinot noir pour les rouges et le chardonnay pour les blancs*). Philippe le Hardi avait tout de l'œnologue moderne en matière de connaissance des sols et la PAC n'aurait rien à apprendre aux puissants du 14^e s. Le vin de Beaune contribua pourtant au siècle suivant à l'établissement de la paix de Constance(1415) qui remit un ordre chancelant dans l'Eglise quand Jean sans Peur y envoya une quantité abondante de vin de Beaune, au grand plaisir des ecclésiastiques rassemblés. Le Beaune contribua également à la paix de Bruges, les bourgeois de Bayeux offrirent à du Guesclin (fin 14^e s.) « une pipe de vin de Beaune, qui passait, à l'époque, pour le premier de l'Europe. » [NDLR : *le plus grand vignoble de France à l'époque se trouvait tout près, à Vernon en Normandie.*]

La Fée de Beaune attribue à son breuvage les qualités médicinales manifestées chez le jeune Pierre Colombet. Erasme, qui souffrait de l'estomac, avait une haute estime pour le « si bon lait » des mamelles de la Bourgogne ; en 1527 Roger de Colecyre faisait écho aux sentiments de Pierre d'Anché exprimés à la fin du siècle précédent: « Picards, Normands, Bretons et Navarrais/Ces vins claires de Beaune et Auxerrois/Plus aimeraient que toute autre ustensile » ; en 1680 Louis XIV fut guéri par le vin de Beaune que lui prescrivit son médecin Fagon, choix qui déplût profondément aux Champenois et qui provoqua des joutes poétiques et scientifiques entre les défenseurs des deux côtés, ajoutant la *Défense du Vin de Bourgogne à Beaune* (H. de Salins, 1701) à la bibliographie œnologique où le livre de M. Arbinet (1665) prétendait que le vin de Beaune « était de tous les vins le plus agréable et le plus salutaire ». Le cardinal Bonzi (17^e s.) en offrit à Sobieski, roi de Pologne ; le roi de Perse en buvait régulièrement ; le roi d'Espagne (ancien duc d'Anjou) ne buvait à Madrid que du vin de Beaune dont les caves du Pape étaient approvisionnées tous les ans ; M. de la Monnaye lui consacra des vers et la reine de Thulé (Suède) en but.

Ainsi la gardienne des vignes conclut-elle son récit à l'intention du jeune héros Pierre Colombet, sauveteur d'une petite fille et qui doit son propre salut à la science de sa grand-mère qui connaissait les vertus salutaires du nectar de Beaune.

Grâce à notre poète Pierre d'Anché et à son poème désormais disponible (*voir le Bulletin municipal numéro 50*) nous pouvons célébrer de sa part le fait qu'il ait été un des premiers sinon le tout premier à avoir vanté en langue française les qualités d'un des grands vins de France et un des trésors du temps qui passe :

« *Envoy* :

**A vous, Bacchus, prince de la boyture,
Et vous, gourmets, qui en ferez lecture,
Pardonnez-moy, si bien je n'en dispose :
Soit de couleur, saveur, rhyme ou en prose
De vos suppostz dont j'ay experience,
Beaune a le bruit sur tous par excellence. »**

(Pierre d'Anché)



Un des simples médicinaux de l'histoire,
secondairement du XVI^e siècle, France
(Bruxelles, Bibl. Royale, ms. V. 1024, f. 209v.)

Patrick Gormally

ANCHÉ (Vienne) — Le Bourg



Photo Faïdy

CARTE POSTALE ANCIENNE

Le Bourg pendant les années 30, route du Pont : l'ancienne épicerie et le monument aux morts, déplacé en 1960.

Document communiqué par la famille Neveux (Mme Neveux et sa fille près de la pompe à essence)

CHANSON POUR L'ENFANT A VENIR

Il y a trente-trois ans, à la veille du nouvel an, en 1961, Guy Béart chantait :

« Bonne année, bonne chance, Bonheur et santé

Buvons à l'espérance et vive la gaité »

Je n'ai pas le talent de ce chanteur mais, de la même façon, je vais souhaiter « longue vie, bonne chance » à tous les enfants qui naissent.

Longue vie, bonne chance à tous ces enfants
Pour qui la vie commence en cette fin de l'an
Que ce soit en Provence ou ailleurs c'est pareil
Car à chaque naissance brille un peu de soleil
Depuis des mois on attendait
L'évènement qui était espéré
Ce fut la réjouissance quand enfin sonna l'heure
La joie d'une naissance promesse de bonheur
Ils sont toute innocence : s'ils donnent du souci
Viendra la récompense quand ils auront grandi
Un jour à peine jouvenceaux
Ils viendront éclairer nos vies
Tendres bambins beaux et ravis
Espoirs de tous foyers nouveaux
Longue vie bonne chance à tous ces marmots
C'est notre descendance dans ce monde nouveau
Que dès l'adolescence ils cherchent la bonté
Formons ce vœu d'avance : ils sauront mériter
Pendant au moins dix-huit années
Ils seront protégés par leurs aînés
Que sous le ciel de France, berceau de liberté
Ils aient la jouissance d'une bonne santé
Des peuples la souffrance aux malheurs résignés
Qu'ils soient dès l'enfance pour toujours épargnés
Mais que tous les enfants du monde
Puissent un jour travailler ensemble
Dans un grand élan qui rassemble
De l'amitié tracer la ronde
Longue vie bonne chance à tous ces mignons
Qu'ils soient pleins de vaillance et honorent leur nom
Ils sont notre espérance pour un monde meilleur
Faisons leur confiance pour semer le bonheur

Longue vie bonne chance à ces chers petits
Qu'ils connaissent l'aisance agrémentant leur vie
Et que leur existence soit éclairée toujours
Qu'en ce monde ils avancent le cœur rempli d'amour.

Michel Millet

UNE HISTOIRE DE NOEL EN JURA, APRES L'ALPAGE 1993 ...

A la fin des années quatre-vingt, je suis « Modzoni » près du Marchairuz dans le Jura Vaudois, en Suisse, sur l'Alpage de la Sèche de Gimel.

A 1200-1300 mètres d'altitude, au-dessus de la forêt de sapins et de « foyards », c'est là que s'étendent les pâtures d'estive, habitées de mi-mai à mi-octobre par les troupeaux et les bergers- Mais ici les bergers sont bergers pour les vaches. Dans cette partie du Jura, il n'y a qu'un seul moutonnier, et encore bien caché près du « Creux du Crou », vers le Noirmont, au-dessus des Rousses ... discret dans le paysage.

Les pâtures pour les vaches, avec chacune leur chalet d'Alpage, sont dites « des Montagnes ». Certaines Montagnes sont attribuées aux vaches laitières, d'autres le sont aux vaches allaitantes et aux génisses ...

Chaque montagne ou presque a son berger. Vu « qu'en parler Vaudois » une génisse est appelée « Modzon », le berger pour les génisses est un Modzoni : Berger-gardien ! ... mais dans le mode de vie et l'imaginaire de la montagne et de ses gens : un Berger tout court, ... Berger, quoi !

En 1993, je suis donc Berger sur la Sèche de Gimel, située au pied du col sur son versant Ouest.

Il suffit de passer le col et, sur son versant Est, on entre rapidement dans la forêt, traversée par la route qui serpente.

De ses multiples contours, et par temps clair, on voit en face les Alpes de Haute Savoie françaises, le lac Léman (... que les Genevois appellent lac de Genève ! ...) et assez souvent le Mont Blanc, au fond et loin dans le paysage.

Tout de suite en bas de la forêt, sur les dernières pentes montagneuses, on arrive, si l'on ne s'est pas perdu dans les bois, directement au village de Gimel.

La commune de Gimel est propriétaire de la Sèche de Gimel. Les paysans de Gimel, pour la plupart, mettent leurs génisses en estive à la Sèche, à la garde du Berger.

En ces années, le berger de la Sèche, c'est moi ! ...

Le plus souvent, la saison terminée, le chalet étant remisé pour l'hiver et les fils de clôture déposés à terre, après une dernière virée dans les chalets d'alentour, une fondue à l'auberge du Marchairuz, je rentre en Poitou ... Adieu la Montagne, et à l'an prochain ... !

Il m'est arrivé aussi de descendre au village et de faire dans les fermes quelques « dépannages » ...

Cette année-là, 1993, je fais un remplacement de longue durée qui me retient au village de Gimel pour les fêtes de fin d'année.

John, le petit-fils du Secrétaire du Syndicat d'Alpage, va à l'école primaire où, au moment de l'Avent, on lui enseigne l'histoire de Noël, de la naissance de Jésus ...

Dans le canton de Vaud, il n'y a pas séparation de l'Eglise et de l'Etat et, au moins pour partie, cet enseignement des religions est dispensé par l'école du Canton (école d'état).

Dans les jours qui suivent, la mère de John me croise dans la campagne et m'interpelle :

« Michel ! J'ai quelque chose à te dire ! »

Je suis intrigué et tout ouïe : et la mère de John me raconte tout ça sur l'école ...

L'émerveillement de John devant les récits du maître : l'écurie à Bethléem, la crèche avec les animaux, le petit Jésus couché bien au chaud dans la paille. Il y a dans le ciel une étoile bien spéciale, qui brille d'une façon bien spéciale, et les rois mages la suivent et John, les yeux pleins de lumière, face à ses parents, achève ainsi son récit :

« ... les Rois mages suivent l'Etoile qui les conduit vers Jésus qui vient de naître, et il y a les Bergers qui se sont rassemblés et lui font des cadeaux ... » et puis voilà, le récit de John est terminé. Sauf, encore une question : « mais, Michel, lui, est-ce qu'il y va ? » ... !

Alors les parents de répondre :

« On le croise quelquefois, quand on va « couler » à la laiterie, on lui en parlera ! »

... Bon ! Moi je ne me vois pas, ni la tête que je fais, mais je vois le visage de la mère de John se parer d'un sourire amusé et malicieux : « Bon, ben, Michel, voilà ... Nous on ne savait pas, alors on n'a pas répondu et on te fait la commission, comme promis à John ! »

Et moi de répondre :

« Alors, dans ce cas, il me faut le rencontrer, qu'il me raconte son histoire et qu'il me questionne afin que je comprenne bien.

- D'accord ... viens partager notre table un soir, un de ces jours ! »

Le jour dit, nous nous réunissons autour d'une gouleyante fondue « aux trois fromages » accompagnée du vin « blanc vaudois de la Côte » ... Kirsch en sus et en option (pour tremper sa bouchée de pain !).

« Bon, alors, John ... ? ... tu as quelque chose à me raconter ..., à me demander ? ...

- Ben oui !... Heu ! ... parce que voilà ... bon, ben ... ! ... »

Et voilà John parti à revisiter son histoire de l'Ecurie de Bethléem, de l'Etoile qui conduit les Rois et les Bergers où vient de naître celui qui, quelques années plus tard, sillonnera les chemins de Galilée et de la Samarie en compagnie des deux Marie : celles qui échoueront plus tard en Provence et feront naître les Saintes Marie de la mer ... »

« Alors, Michel, est-ce que toi tu y vas ? »

Bon ! De mon côté, ce coup-ci, je ne me sens ni dans l'expectative, ni pris au dépourvu ... j'ai eu le temps de me préparer !

« Ecoute, John... moi, question d'étoile, je n'en connais qu'une : c'est Vénus, l'Etoile du Berger ... mais honnêtement, quelle direction indique-t-elle pour Noël, franchement, je n'en sais rien ! Par contre, ce qu'on peut faire, c'est chercher ! Alors voilà ce que je te propose : le jour de Noël, tu viens me voir ; tu me rejoins à la ferme du Carroz, on attellera Vaga, le cheval, sur le chariot, et on partira chercher ; on fera un grand tour vers la forêt de sapins et on verra bien ! ... par contre, il faut que ce soit le jour de Noël, sinon ça ne peut pas marcher ... quel que soit le temps Qu'il fasse froid, qu'il pleuve ou qu'il neige ! ... mais vraiment le jour même de Noël ! ...

- d'accord ... d'accord, on y va ! »

Il ne nous reste plus qu'à terminer la fondue en décollant « la religieuse du fond du caquelon » et, après les traditionnelles meringues « garnies double-crème », l'affaire est entendue ! Rendez-vous au jour de Noël, en fin de journée (... Ben oui, les étoiles ne se lèvent pas forcément quand le Père Noël ou le petit Jésus le décident !).

Quelques jours plus tard, le berger que je suis, en milieu d'après-midi, visite l'étable de la ferme pour contrôle.

J'entre dans l'immense bâtiment : dans le box il y a bien l'âne, puis le cheval et, passée l'autre porte, les génisses et les vaches, couchées à ruminer, attachées dans leurs stalles, le cul débordant sur la rigole de la chaîne à fumier, avec au-dessus la ligne de clôture électrique qui, quand elles ont envie de « chier » les décourage de s'arrondir le dos afin que la bouse tombe bien dans la rigole.

Pendus au plafond les tubes de la pompe à vide et du lactoduc qui va vers le tank à lait. C'est le jour de Noël mais ça ne sent pas vraiment la nativité ni le monde de Balthazar, Gaspard et Melchior ... d'autant que pour les vaches, futures parturientes, il ne semble pas que le jour soit venu ... Peut-être demain ?

Sorti dans la cour j'aperçois une frêle silhouette sur un petit vélo, toute encapuchonnée. John est bien au rendez-vous !

Nous sortons Vaga ... pansage rapide et on attelle :

John : « Bon, mais il faut qu'on parte de la Sèche ! »

Moi (interloqué !) : - Ouais ! C'est bien ... mais vu le temps qu'il nous faut pour monter là-haut, il fera nuit avant qu'on arrive ! De plus il fait mauvais depuis plusieurs jours, on va trouver un mètre de neige sur le pâturage, on ne pourra pas en avancer ! ... alors on va se contenter de démarrer là, par le bois de la Rosière qui est juste à côté. »

Le temps hivernal n'est pas vraiment de la partie ... même vraiment pas du tout ! Mais rapidement nous rattrapons et nous engageons dans le bois. Vaga ne se fait pas trop complice : rétif et « mauvais joueur », il n'en fait qu'à sa tête et nous signifie sa mauvaise humeur.

Une fois entrés dans le bois, l'horizon s'est rapproché et se montre bouché, bouché ! Une bourrasque de pluie nous cingle et remplit d'eau nos yeux qui s'irritent. Quelques filets glacés s'insinuent par le col de nos manteaux et nous coulent doucement dans le cou et sur le jabot ... Vaga s'énerve de l'intempérie et nous mène le cheminement dur.

L'expédition n'apparaît pas des plus bucoliques et nous avons fort à faire pour nous tenir sur le chariot dans les cahots aiguisés par la vivacité du cheval. Je lui demande de prendre à droite, il prend à gauche. Le chariot cogne les branches de sapin les plus basses. A chaque fois de gros paquets de neige nous tombent dessus. J'ai vraiment du mal à me concentrer pour mener à bien cette équipée, quand tout à coup John, sur un ton courroucé, me déclare :

« Bon ! ... mais faudrait qu'on cherche, quand même !

- Ecoute, John, je crois bien que ce jour ne s'y prête pas trop ... j'aperçois le chemin gravillonné là-bas, je te propose de faire le grand tour du bois et de revenir vers le village. D'ici, quand vénus se lève, c'est en direction de l'église qu'elle se montre. Alors, on verra bien ! ... mais je te le dis : vu le temps, même si on ne la voit pas, on rentre ! »

Le brouillard et la « cramine » étaient tellement forts que nous n'avons rien vu ... à peine deviné l'église.

Alors, tout transis, c'est le retour au bercail ... silencieux de cette malicieuse facétie du Destin !

Nous sommes rentrés, avons dételé le chariot et remis Vaga dans son écurie après « un bon coup de bouchon ».

Dehors c'est de plus en plus le gris et le noir humide de l'hiver.

C'est quand même le jour de Noël et des paroles se sont imposées :

« Tu sais, John, sois patient et tranquille avec le temps. Cherche, et cherche encore ! ... même tout seul et même si tu n'y vois rien ... ! Persévère ...

Et alors, un jour, tu verras l'Etoile, elle sera là ... dans tes yeux et dans ta vie ... et alors elle sera Ton Etoile ...

Ta bonne Etoile ! »

John cherche son vélo ... ajuste son habit. De grosses gouttes de pluie s'écrasent, en reflets de cristal ; quelques flocons de neige volètent et scintillent, des yeux d'enfant s'illuminent en éperdu émerveillement ...

... C'est Noël ...

Cadeau d'enfant à un Berger, Noël 2012

Michel CHATELIER



REPONSE A LA DEVINETTE

C'est le Journal Centre Presse dont le nom était inscrit sur le ballon
photographié par Claude Fayoux

